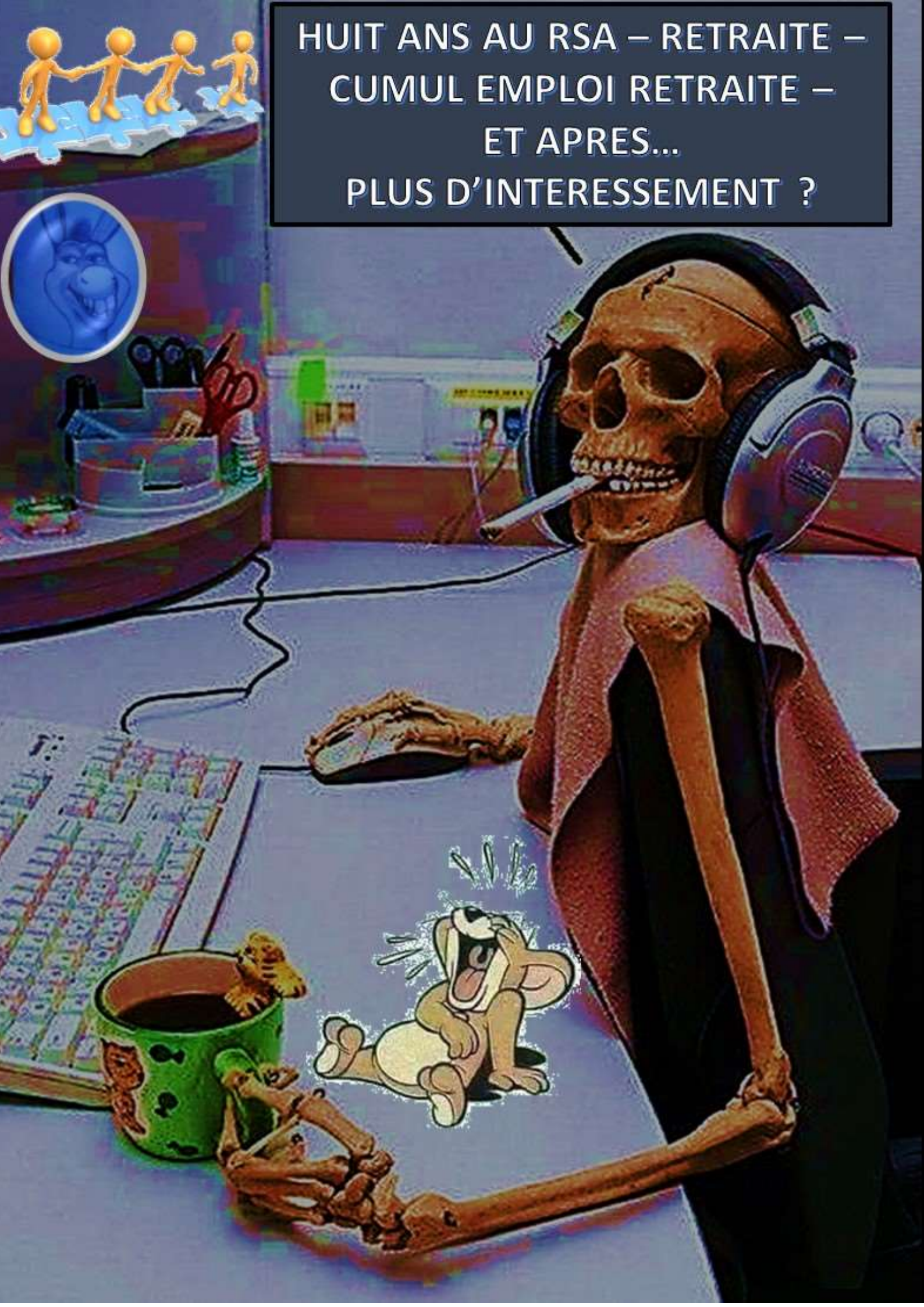


HUIT ANS AU RSA – RETRAITE –
CUMUL EMPLOI RETRAITE –
ET APRES...
PLUS D'INTERESSEMENT ?



HUIT ANS AU RSA – RETRAITE – CUMUL EMPLOI RETRAITE – ET APRES... PLUS D'INTERESSEMENT ?

L'ignorance engendre souvent l'irrationalisme puis les dogmatismes infondés...

**LORSQUE LES HOMMES NE PEUVENT (VEULENT) PAS CHANGER LES CHOSES ;
ILS CHANGENT LES MOTS – JEAN JAURES (1914)**

**Le moteur efficace de la recherche et de l'évolution positive est la collaboration
et non la concurrence effrénée.**

La retraite est une ‘assurance « quant aux futures années d'une personne » *prévue*’ pour une période de 20 ans à partir de la date de liquidation des Droits à la Retraite et calculée au prorata de cette estimation d'années restant à vivre au rapport de la moyenne nationale. Par conséquent, il est ‘juridiquement’ *injuste* d'opérer une *soustraction financière* à cette ‘assurance’ au prorata des possibilités d'*activités connexes* d'avec une espèce de *catégorisation* sociale, tant d'une existence *professionnelle et personnelle* que d'une intégration en processus visant à bénéficier de la totalité des revenus affectés à cette mise en retraite...

L'OBSOLESCENCE DE L'HOMME PAR LE LAISSER FAIRE ET LE POURRISEMENT

« Pour étouffer par avance toute révolte, il ne faut pas s'y prendre de manière violente. Il suffit de créer un conditionnement collectif si puissant que l'idée même de révolte ne viendra même plus à l'esprit des hommes. »

« Aucun homme n'a reçu de la nature le droit de commander aux autres » - Denis Diderot (1713-1784)

Et dans une Démocratie Républicaine affichée à l'éphébie des Droits humains, comme d'avec la Liberté, l'Égalité, la Fraternité affiliées à une potentielle justice sociale-économique aucun homme ni aucune femme ne peut être **JUGE** et **PARTI**.

Aurions-nous toujours à la bouche ce mot [rien] que si nous n'en avons la « perception » de la négation de telle ou telle chose de sensible à ce que nous n'en désirions vivement atteindre relativement d'un sujet-objet tant organique, que minéral ou végétal au rapport d'un référentiel tel un contenu dans un contenant – des fleurs dans un vase, des meubles dans un appartement, de la matière dans un véhicule ; &etc... – comme un corps sur une surface, une nature morte sur une toile ou des vers sur une feuille, où il n'en puisse, en aucune occasion, s'extirper d'un point de vue moins réel de la nécessité non moins essentiel au mouvement et à l'action en desseins d'une activité non moins utile à parfaire l'imparfait dans la relativité d'un présent en recherche de liens dite proverbiallement et par anamorphose que c'est uniquement l'antithèse du présent qui est à l'égard d'un désir de possession que l'on ne peut émettre, dire et écrire « qu'être attentif à l'inaccessible tout n'est pas rien » telle celle d'une existence d'argent dans sa bourse ne saurait être totalement,

intrinsèquement et extrinsèquement, sûre ni même certaine de l'art du bien comme des biens à l'égard du monde sensible autant du temps de ses dimensions touchables qu'en celles des attractions touchantes, qu'instinctivement l'on reconnaît... **M.A**

L'idéal serait de formater les individus dès la naissance en limitant leurs aptitudes biologiques innées. Ensuite, on poursuivrait le conditionnement en réduisant de manière drastique l'éducation, pour la ramener à une forme d'insertion professionnelle. Un individu inculte n'a qu'un horizon de pensée limité et plus sa pensée est bornée à des préoccupations médiocres, moins il peut se révolter. Il faut faire en sorte que l'accès au savoir devienne de plus en plus difficile et élitiste. Que le fossé se creuse entre le peuple et la science, que l'information destinée au grand public soit anesthésiée de tout contenu à caractère subversif.

Surtout pas de philosophie. Là encore, il faut user de persuasion et non de violence directe : on diffusera massivement, via la télévision, des divertissements flattant toujours l'émotionnel ou l'instinctif. On occupera les esprits avec ce qui est futile et ludique. Il est bon, dans un bavardage et une musique incessante, d'empêcher l'esprit de penser. On mettra la sexualité au premier rang des intérêts humains. Comme tranquillisant social, il n'y a rien de mieux. En général, on fera en sorte de bannir le sérieux de l'existence, de tourner en dérision tout ce qui a une valeur élevée, d'entretenir une constante apologie de la légèreté ; de sorte que l'euphorie de la publicité devienne le standard du bonheur humain et le modèle de la liberté. Le conditionnement produira ainsi de lui-même une telle intégration, que la seule peur – qu'il faudra entretenir – sera celle d'être exclus du système et donc de ne plus pouvoir accéder aux conditions nécessaires au bonheur. L'homme de masse, ainsi produit, doit être traité comme ce qu'il est : un veau, et il doit être surveillé comme doit l'être un troupeau.

Tout ce qui permet d'endormir sa lucidité est bon socialement, ce qui menacerait de l'éveiller doit être ridiculisé, étouffé, combattu. Toute doctrine mettant en cause le système doit d'abord être désignée comme subversive et terroriste et ceux qui la soutiennent devront ensuite être traités comme tels. On observe cependant, qu'il est très facile de corrompre un individu subversif : il suffit de lui proposer de l'argent et du pouvoir ».

Extrait de l'Obsolescence de l'homme, de Gunther Anders, 1956

ALBUM : UN RIEN FAINEANT – SENIOR – SUR LES MONTS SEREINS

<https://www.facebook.com/media/set/?set=a.1593849957417942&type=3>

Avez-vous remarqué – dans le langage commun – l'assertion, unilatérale, quant au sens de ces deux phrases, ci-dessous :

- Offre d'emploi
- Proposition de candidature

Que fait-on lorsque le marché de biens et services n'a plus les moyens, outils, capacités et facultés de proposition d'emplois... ???

Ne fut-il et ne serait-il pas plus équilibré et sensé, tant linguistiquement que d'avec une sémantique humainement acceptable, comme il peut en être d'avec une syllogistique neutre, et par là-même, moins particulièrement formelle, voire plus "sage" ; affectée à une rhétorique en adéquations d'une ethnologie, humainement acceptable..., de dire et écrire :

- "Proposition d'emploi & Proposition de candidature"... ??? Bien évidemment ; serais-je tenté d'écrire.

Je ne peux savoir, et encore moins deviner, s'il existe des similitudes, contractuelles, quant aux phénoménologies d'assertion linguistique (*en pourcentage de risques ou de chances*) quant à la servitude volontaire ou involontaire, plus ou moins marquées, dans les définitions d'une **PROPOSITION** d'Activité – d'un travail, d'un emploi affilié à un Revenu - Utile, Nécessaire, Indispensable, Essentiel à tous systèmes sociaux-économiques... – respectant le choix personnel d'existence... ; dans chaque zone géographique comme dans tous les territoires nationaux... ???

"C'est la guerre qui est le moteur des institutions et de l'ordre : la paix, dans le moindre de ses rouages, fait sourdement la guerre. Autrement dit, il faut déchiffrer la guerre sous la paix : la guerre, c'est le chiffre même de la paix. Nous sommes donc en guerre les uns contre les autres ; un front de bataille traverse la société tout entière, continûment et en permanence, et c'est ce front de bataille qui place chacun de nous dans un camp ou dans un autre. Il n'y a pas de sujet neutre. On est forcément l'adversaire de quelqu'un." **Michel Foucault**

La démocratie devient-elle une technocratie gérée par des politiques et leurs alliés ne voulant plus faire analyse juste et sensée envers une véritable économie sociale de marché ; ayant réelle attention envers une Démocratie Républicaine attachée à la liberté, l'égalité, la fraternité et la justice sociale-économique... ?

Et aller, hop, encore une révolution pédagogique structurée au conformisme déficient et incapable de se libérer dans la création, mais assurément compulsés par des étiquetages d'une technocrature politique prostrée au désir incommensurable de se donner en spectacle pour l'unique vacance désuète de ses membres envers un démiurge binaire, entre tout ou rien...

Comment espérez-vous, dans cette errance sociale-économique, qu'il puisse exister, en ces temps troublés, un intelligible vecteur attentionné autorisant la génération des 16 – 25 ans à pouvoir faire choix sensé et rationnel quant à leur future existence communautaire, dans un monde totalement individualiste, surtout lorsque l'enseignement, la retransmission des connaissances, la pédagogie et les apprentissages sont devenus formalisation prédatrice dans une vision dénuée de factions équilatérales ; et tout cela dans un système de bien(s) et services marchant vers une rentabilité exponentielle et creusant ainsi le tombeau d'un autre secteur économique, non proluxe, et ignorant par-là même ; les circonvolutions d'un machiavélisme philosophico-politique dénué de toute attention en sollicitudes... ??? Dans un monde terrestre, fini. A quelles aberrations éducatives serait-il propre de leur nature qu'elles n'en fussent point incorrigibles à marcher vers un abîme qui mène formes et styles en reniement de dignité et destitutions en conservation du bien commun... ; au nom d'une guerre économique-financière entre possédés(es) et possédants(es)...

Dans les années 80, l'éducation mit en place l'apprentissage linguistique par mémorisation... ; nous en dissertons, sans mal de tête intransigeant, le résultat actuel... Tous ces experts, docteurs et spécialistes en ressources humaines ; ont-ils oublié que la MEMOIRE est chose aléatoire, subjective et ne possède en aucun cas facultés illimitées ; attachées aux mécanismes cognitifs du mammifère-humanoïde... Ont-ils, sont-elles ; et réciproquement, dans une omission (volontaire ?) théorique stipulant qu'en toute matière les bases de la connaissance pluridisciplinaire sont essentielles à l'élargissement du champ des possibles... ???

En l'occurrence ; pour la morphosyntaxique du langage humain – c'est l'alphabet qui autorise la composition de syllabes, mots, phrases, etcétera... ; textes et lemmes explicatifs, voire compréhensibles...

Et cela, non pas pour en faire, 'grâce' au langage politicien une rhétorique rendant vraisemblables les mensonges, crédibles les tricheries, respectables les 'petits meurtres entre amis(es)'; et ainsi donner solidité à ce qui n'est que vil 'manège enchanté' farci aux bals des hypocrites prétentieusement comblés par un existentialisme perdu dans les profondeurs d'esprits sans vitalité, desquels n'y pourrait surgir aucun jaillissement autre que la duperie en tickets d'entrée chers payés ; envers une société sans embase.

Qui plus est, lorsque la valse entrepreneuriale, productive, technologique & commerciale des sociétés est soumise au machiavélisme défiscalisé par le prisme social-économique d'élites de pacotilles qui, majoritairement, seront à la retraite professionnelle, voire institutionnelle, tels des sages, qui ainsi dans leur sérénissime savoir auront encore quelques solutions viables quant à ethnosociologie justifiable de justiciables en déconstruction reproductive non soluble avec le principe de subsidiarité entre sociologie de tempérance et économie de pragmatisme...

Avant que la génération d'après y réussisse à étudier les quelques conneries philosophico-politico-ontologiques de celles d'avant, où les moins férus(es) en pluridisciplinarité furent désaxés par une thésaurisation sociologique, humainement inacceptable et souvent inintelligible pour autoriser une recherche des liens et accords du discours entre les sciences et les arts, suffisamment éloignée des temps immémoriaux des Lumières pour laisser croire aux ignorants(es) et adeptes de la servitude volontaire que le retour à la pensée unique édictée en paralogismes politico-philosophiques modernes serait la solution mondiale, **valable, viable et sûre** telle une pensée ethnosociologique devant être acceptée sans débat en liberté d'expressions... ? Et donc d'appartenance en artéfacts élitistes et reliques incontestables ?

LA BROUETTE OU LES GRANDES INVENTIONS

*Le paon fait la roue
Le hasard fait le reste
Dieu s'assoit dedans
Et l'homme le pousse.*

Jacques Prévert

LE LIVRE

Le LIVRE s'ouvre sur un poème testament : DEMAIN...

Le vent du lendemain lèvera les ombres ;
Tu souviendras-tu des aubes s'illuminant au film de tes nuits ;
Pour le jour à ne pas baisser ta garde,
A t'efforcer de ne pas défaillir
Lorsque tu tentes de pénétrer dans l'aiguille par la pointe ;

A tourner autour de ces baraques de cendres et de feux ;
Après que la cause n'eut laissé que meurtrissures,
Que les devises de la grande pute républicaine,
Royalties en servitudes clandestines, furent défigurées ;

Abasourdies par les symboles d'un dieu mort-né,
A ne pas condamner la porte à paumelles rouillées
Où le temps n'est que reflet des hurlements lugubres ;

A mon chevet, sous mes feuilles, gardez un visage humain
Illuminons un lieu d'un langage aux reflets des étoiles
Sur la mer, aux vagues de son lit, pareilles aux songes...

Et sur les murs de nos vies, cette buée de cendre et de givre.

*Comment penser tout cela, donc, sans convenir qu'il existe bel et bien une fracture qui semble irréductible à cette heure-ci entre le pays réel et le pays légal – comme l'écrivait **Victor Hugo**...*

*Dans un bruit lointain de tambours
On a changé le nom des rues
L'histoire a passé dans son van
Votre grain songes décevants
Et voici que dorénavant
Il n'y a plus de rue de Vanves*

Aragon – Les poètes

- **Hiver 2013**

Ma belle maitresse la "Vie" m'avait donc éloigné de mon ancien lieu de résidence depuis quatre mois et je m'étais plié sans trop de résistance à ses raisons lorsqu'elle m'avait suggéré d'aller à Montméal, petit village situé dans cette région nommée la Loire, où cette évasion m'avait apporté grâce à quelques bienveillances rurales, l'habitat essentiel à protéger mon corps et mon esprit des éléments extérieurs... Moi qui avait majoritairement vécu dans la deuxième puis devenue troisième

plus grande ville de ce pays, je me trouvais aujourd'hui proche du territoire des "Verts" dont la proximité entre la capitale des "Gaules" avec la première ville du "42" était depuis longtemps un derby typiquement français où coexistent plus que ne se combattent les forces économiques et sociales du bassin Rhône-Alpin. Et même si une fois par an sur le gazon de l'une ou l'autre agglomération apparaît un affrontement footballistique, les représentations des quelques autres rapprochements aboutés aux savoirs faire encore visibles en les "Terres Noires", des mineurs stéphanois et l'histoire des "Soyeux Lyonnais" demeuraient aussi bien dans les mémoires de St-Etienne que de Lyon où certains de leurs habitants se croisent deux fois par jour sur l'autoroute reliant ces deux pôles départementaux, en pensant peut-être aux descendants des "Frères Lumière" qui tout au long des années suivantes à la découverte de la mise en mouvement des photos grâce à la pellicule, ont développé les techniques sonores et lumineuses mises en films afin de raconter d'autres histoires de rencontres, d'attachements, d'éloignements et de libertés... J'avais atterri en cet endroit encore dirigé par les lois ancestrales de la nature, des cultures vivrières et de l'élevage à taille "animale" et "humaine", au mois d'août 2013 lors de la rédaction de mon premier manuscrit envoyé courant juillet à quelques maisons d'édition avec l'espoir de pouvoir commencer un nouveau chapitre de ma vie.

Car cette garce m'avait fait en cette fin d'année 2012 un cadeau assez particulier en me désistant de tout l'essentiel à une existence sociétale honorable, à savoir de disposer au moins d'un logement ainsi que la majorité des éléments physiologiques, matériels et outils utiles à une réalisation humainement proche de mon concept de bien-être minimum. Je ne lui en voulais pas, car je devais en avoir ma part de responsabilité, au moins, en celle de n'avoir pas toujours été à l'écoute de ses murmures, et par conséquent opté pour des directions pas toujours adaptées au milieu du moment, mais certainement proches de mon "être". Même si je n'en avais pas encore compris le fonctionnement complexe et dual entre l'esprit et ce corps, qui en cette période me faisait bien "chier" à être la prison de mes pensées, le gardien de mon inconscient et le bourreau de mon imaginaire.

Heureusement le 1er janvier 2013, une de mes trois « petites devenirs » m'avait dit: "Papa ; viens à Valence avec Stéphane et moi en attendant de pouvoir te retourner !".

Ce que je fis avec un immense bonheur intérieur par ce que j'entrevis en ces quelques mots émis, tout en n'oubliant pas que ses deux sœurs avaient déjà eu de belles attentions envers moi, lors de certaines périodes de ma vie marquées par quelques formes de déraison. Mais ce chapitre commencer en 2001, suite à la perte d'un être cher, où après cet inacceptable départ, allait régner surtout la déraison, le fantasme et la java, plus qu'une certaine forme de compensation négative ou descente aux enfers, était aujourd'hui clos... Cette existence du moment m'avait permis de franchir ce passage avec le moins de dégâts possibles. Cela avait été une façon pour et à moi de maintenir quelques équilibres sur le cours de ma vie, m'autorisant par autres délices d'Elle, à garder petite dignité et surtout la joie de sa présence, même si parfois je me suis approché de quelques mauvaises tentations. Ce phénomène m'avait permis de vivre quelques belles histoires de rencontres, d'attachements et de libertés et m'avait maintenu proche des lignes vertueuses des belles émotions accouinées aux merveilleuses sensations d'elles, et surtout protégé contre l'oubli de l'essentiel dont une partie se trouvait proche de mes trois "petites apprenties". Avec la présence

de cette petite voix, m'ayant souvent murmuré tout au long des années précédentes: "Tes filles n'ont pas encore tout à fait acquise la liberté de croire, d'aimer et de partir vers des espaces un peu plus loin que le tien. Elles ont encore besoin de toi, continues encore, le chemin avec Elles ! Ou tout du moins fais en sorte qu'elles aient toujours envers toi la véritable image d'un 'papa'".

Et aujourd'hui, j'avais cette belle sensation, qu'elles avaient toutes les trois réussies à intégrer l'espace social économique et composer leurs propres dimensions de confort, accompagnées par cet esprit de fratrie, également présent chez leur compagnon. Cette vision me permettait de prétendre à mon propre espace de vie teinté des quelques couleurs suffisamment sereines, m'autorisant à recommencer à écouter les sons du Monde, par la lecture, la recherche et la visualisation des savoirs nécessaires aux possibles compréhensions ontologiques, épistémologiques, éthiques et poétiques présentes en ses dimensions physiques, philosophiques, sociologiques et culturelles...

Je me devais donc pendant les mois suivants, de me consacrer principalement à la réédition de toutes ces bases de vie inculquées par celles et ceux d'avant, et de maintenant qui pour certaines ne convenaient pas à l'acceptable chemin imaginé pour ma possible future "biographie", et dont la première à effectuer, malgré cette vision personnelle, en était assurément celle de retrouver un travail ou emploi, source d'un possible revenu financier essentiel à la reconstruction de mon château de sable dont certaines de ses pièces étaient atteintes d'un virus inconnu s'acharnant à en pratiquer une méthodique déconstruction avec cette force tranquille me laissant entrevoir qu'il avait tout son temps pour achever cette besogne, à contrario du vent, qui ces dernières saisons avait soufflé très fort avec pour conséquence l'envolée de la majeure partie des tuiles du toit, laissant par cette dégradation apparaître quelques brèches dans cet assemblage en tant que barrière aux mauvais éléments et notamment ceux liés aux forces présentes en certaines exécrables désillusions par déconfiture d'aventures, et courants contraires où le froid hivernal commençait en cette fin octobre à faire son apparition. Peut-être pour me faire comprendre qu'il était nécessaire et temps de trouver un contre poison à cet envahisseur sournois source de l'obscurcissement de mes horizons, avant qu'il ne commence à l'intérieur de moi, son travail de sape, avec tous les dégâts qu'il m'était possible d'envisager. Il me semblait également, que le compte du passif était déjà suffisamment garni, pour croire qu'il avait atteint son quota de lapalissades...

Ces activités n'allaient certainement pas remplir tout mon espace-temps, et je tenais aussi à préserver quelques intervalles supposés intéressants et passionnants nés de la nouvelle conceptualisation de ma vie, en tant que représentation d'une potentielle plus belle réalité, autres que certaines déjà vécues et où résidaient encore quelques très agréables moments que je ne voulais en aucune façon oublier, ni jeter à quelques jugements peu objectifs, avec risque qu'ils soient trahis aux forceps...

Depuis plusieurs années, j'avais en moi ce désir de poser mes mots et expressions en tant que signes de mes pensées, sur quelques supports papier et numériques. Mais, certainement par autres priorités et contraintes liées à cette vie "moderne" et surtout trépidante, inhérentes à mon ancien lieu d'existence où le temps à cette époque était encore mon "ennemi" ; je n'avais réussi, avant ce début d'année à en établir une potentielle projection, respectueuse des meilleurs états possibles

indispensables à cet exercice corroboré par les pensées cognitives et l'imaginaire. Je m'évertuais donc à trouver tous les moyens et outils utiles et nécessaires à l'écriture de mon premier manuscrit, puis autres... 'Chose' qu'il m'était maintenant possible d'envisager pouvoir exécuter, puisque le temps était devenu plus respectueux des limitations de vitesse du mien.

J'avais pour toutes ces raisons passé le premier semestre 2013 à faire ce que je pensais bien pour mon potentiel futur à venir, en gardant quelques bases incluses à tous ces préceptes inculquées et encore présentes dans ma mémoire. A savoir mon inscription auprès du Pôle Emploi, et autres organismes sociaux, dont je m'étais éloigné depuis plusieurs années, ainsi qu'une recherche dont le souhait en était bien évidemment de retrouver un emploi ou autres activités rémunératrices, indispensables à me procurer les biens essentiels et nécessaires m'autorisant à disposer de l'énergie suffisante aux fonctionnements de mon ''corps'' et mon ''esprit''. J'étais, avant cela, resté tout le mois de juillet 2013 chez cet ami lyonnais disposant des outils informatiques indispensables à la pagination de mes mots, signes et expressions écrites sur les feuilles de mon premier manuscrit afin qu'il devienne le plus proche possible de la belle logique éditoriale imaginée par une mise en paragraphes et chapitres respectueuse de 'l'objet-livre'', dont je n'en possédais pas encore tous les savoirs et compétences utiles, indispensables, nécessaires à une honorable conception, réalisation, et possible diffusion. Malheureusement en ce milieu d'année 2014, je n'avais toujours pas trouvé un emploi dans mon ancien secteur professionnel avec lequel j'avais composé dans les domaines de l'énergie par des postes de technicien en chauffage, plomberie, réfrigération, climatisation, responsable technique et chef d'agence pendant plus de 30 ans, même en m'attachant les conseils d'autres, ainsi qu'en analysant les offres d'emplois dans quelques autres zones d'activités et pour certaines géographiquement plus éloignées... Je n'avais pourtant aucune contrainte familiale particulière. Mes filles étaient socialement autonomes, donc cela me permettait d'être flexible! Mais tous ces paramètres ne m'autorisaient toujours pas à reprendre le chemin de l'emploi.

J'avais l'impression, comme certainement ''autres'' en pareille situation, de ne plus faire partie de cette société civile, même à en avoir pendant des années appliqué tous les apprentissages, règles, et lois de vie sociale souvent dénaturés par quelques acteurs et actrices de ce marché de l'emploi dérégulé et déréglé, dont l'orientation de certains de ses imprésarios, avait me semble-t-il bifurqué vers quelques voies dont la navigabilité était toujours rendue difficile pour les moins bien outillés ou autres naufragés du système, car certains armateurs avaient trafiqué leurs boussoles, les empêchant par ce phénomène de rejoindre le port des emplois, des savoirs faire et autres compétences liées aux véritables savoirs êtres en tant que liens à tout bel échange. Où la juste qualité majeur se devrait logiquement, par et dans un type de comportements normaux, d'être celle de prêter attention aux fonctionnements des multiples zones sociales-économiques, afin d'entrevoir tous ces ''petits navigateurs et navigatrices'' n'ayant plus moyens d'aller en dernier ressort, visiter d'autres contrées plus vivables que celles où ils résident, pour le simple commentaire que leurs revenus indispensables à une vie honorable et digne ne sont mêmes plus ceux du juste rapport entre l'essentiel et le suffisant, ou pire, lorsque les conflits internes à leurs pays sont sources de guerres civiles ou/et ethniques...Mais leurs laissant toutefois faculté à percevoir ailleurs, grâce à la diffusion rapide d'images et de sons, les ''zones de confort'' de certaines communautés possédant plus que le superflu, où le leur à terme risque, en néfastes causes, raisons et devises, d'être celui de

la révolte attisée par les sentiments de l'injustice et de la rancœur, puis pour certains hommes, femmes et enfants, disposant de ressources suffisantes, la fuite après persécutions devenues assez facilement visualisables en certains lieux où les biens sont parfois mal acquis, destitués ou emprisonnés en trop grandes proportions loin de leurs possibilités à être de consistants et magnanimes outils proches du bel art des gens, où cette caisse vidée de ses meilleurs ustensiles sera assurément source de mauvaises tâches, inflexions dérogatoires inutiles et autres incidences socio-culturelles sombres, dont la seule cause première en laquelle pourront tous et toutes croire sera celle des rivalités imbéciles... ; suivies des inutiles corporatistes ou communautaristes exacerbés, par l'esprit de la division attisé par des classes proches du sectarisme, voire plus grands dédains et déchirements envers et entre autres espaces sociologiques fractals et dimensions dissonantes, génératrices de zones civiles chaotiques où pour meilleur compte, ces défiances et ces peurs se devraient d'être atténuées au nom de la belle évolution, en y trouvant les meilleurs accords proches de la liberté, de l'égalité et de la fraternité accompagnés d'une certaine forme de justice et attention humaniste, où les sensations de mauvaises compositions, présences fractales de déviances et mauvais accords ne peuvent être en cette conséquence, que le résultat du déni des vrais savoirs faire et bons savoirs être au nom du respect de "SOI" et "AUTRES", où leurs meilleurs et extraordinaires effets participent pourtant bien aux belles évolutions amalgamées à ce genre appelé et nommé : « *Espèce Humaine... Civilisée... ???* » *Non ?...*

Sans être devin, d'ici une trentaine d'années, j'éprouve quelques craintes pour celles et ceux qui seront présents dans ces mauvaises contingences futures, si les comportements de l'humanité n'obliquent pas vers le bon sens du et des vivants... Et du "mammifère humain" ... Où ces deux états naturels se devraient d'exister en symbiose... Au nom d'une certaine forme de synchronique entre le corps et l'esprit... Dans les nouvelles dimensions de l'espace communautaire à viabilité existentielle et matérielle acceptable...

HORIZONS DE PARTAGES

Je me souviens d'innombrables chemins
Où je voyais s'étioler les parchemins
Cumuls aux murs des cavaliers d'étain,

Ecoute, je te dédie mes licornes patientes
Et de mes plus lointaines impatiences
Nous ouvrirons nos sénestres aux turbulences ;

Celles qui venaient du fond des contraintes,
Parfois du plus proche de nos attentes vaines
Telles des vents venant de trop d'offensives mènes.

Vers des hirondelles en voyages songeurs
J'ai souvent fuis les serments de malheur
N'ayant plus confiance aux bouches de candeur.
Depuis ma lucarne des discernements,

Des jours aux versants des monts d'ornements,
J'y fis, Lysiane, des strophes entre lys et lianes...

Et si le temps me laisse encore du temps,
A l'aube d'une retraite, quelques souvenirs,
Comme un couloir du temps des résurgences,

J'en poserai, à l'encre des jeux habiles,
Le calme partage d'horizons attractifs,
Comme une clé du temps des murmures actifs...

Je n'en demanderai rien de plus ardents ;
Que les accoquineries charmantes, en plus...

“C’EST TROP LONG”

- De quoi parle-t-on ?

D'un texte qui serait composé d'un grand nombre de lignes, vers, mots, lemmes, poèmes, paragraphes et chapitres ? D'un alanguissement envers ces “choses” de la vie ? Cette pesanteur de longueur ou languueur textuelle pesante ne saurait être qu'une appréciation individuelle formulée par un choix non moins personnel mais qui ne peut en aucune mesure être formulation répressive envers l'autre !

“JE SUIS FATIGUE(E)”

C'est une sensation qui se veut, en majorité des cas, certainement réelle. Est-ce une fatigue physique OU/ET psychologique ?

« JE N'AI PLUS LE TEMPS » ...

Cela est peut-être vrai... Mais s'agit-il d'une vérité individuelle, collective et, passagère, ou est-ce une excuse réductrice et lacunaire permettant d'éviter la substance des idées envers ces « choses extérieures » ; à soi, pouvant perturber les consciences bien “agencées”... ; comme il pourrait en être des esprits simplistes voire ignorants...

FIGURINES DE PAPIER & OPPORTUNISTES DE CAVE

Oyez, oyez, braves gens,
Si, par malchance, vous croisez cette maîtresse, Fiduciaire,
Filez bon train, marchez droit,
Accélérez le pas, ne croisez pas son regard,
Car cette diablesse, en verve,
Battant quenouilles brisées et gaudrioles gauloises

Peut vous faire baisser le Down-Johns,
Sous sa valeur refuge...

En face, de ces Verdis en réforme de docte brutale,
Barreurs de flux en costumes gris, Hugo Boss ;
Abbesses en bijoux de famille,
Secouées à l'échangisme ultra-libéral,
En formation de Néo-Bla-Bla ordo-libéral,
Par ex-machina des temps modernes,
En Bünden-Schlag de gouvernance anglo-saxonne,
Avec sous-direction de Fillon International Automobile,

Sous couvert d'Histères Mondialisation privés,
Tenancières des petits boursicotiers,
Rencontres sous tunneliers emmanchés,
En route pour le château des argentiers
Reconstruction d'une colonie munie de pics d'incertitude,
En révision de gourgandines fétichistes,
Entre deux Mondes,
Mère Térésa, ne vois-tu rien venir... ???

Allongée sous billetterie Royale,
Margaret 'Tête Chaire', n'était qu'un petit démon de papier.
Les sous virtuels avaient défiguré la monnaie de singes.
So Good and What Else... ?

A descendre à la prochaine pause « Pipĩ »
Puis prendre chemin des pensées bucoliques
A la recherche des pré-carrés de la fée Clochette
En attendant, veuillez, s'il vous plaît, m'appeler James !
James Monsieur... ?
Mais non, voyons mon Brave, James Bond,
Serviteur de sa Gracieuse Majesté
J'ai quelques précisions à lui demander,
Notamment en ce qui tient de lieu mobile
Aux crimes de L'Orient Express.

***LES POMMES SONT EXCELLENTEES POUR LA SANTE, MAIS LES VILS CONTES SONT
TRES MAUVAIS POUR CELLE MENTALE.***

- Blanche Neige s'est empoisonnée
- Guillaume Tell a presque tué son fils
- Les Adams d'Eve ont pourri l'humanité
- Steve Jobs a créé une génération de débiles mentaux.

Et, J'OB-serve, encore, ici, que l'inégalité, le bien, l'union, la mort, le désordre, le vide, le repos..., etc..., sont des mots qui, n'étant pas intrinsèquement négatifs, ne disent, souvent, que le moins de l'égalité, de l'union, de la vie, du bien, du plein, du mouvement comme de l'action de ces "choses de la vie" envers un véritable lien humaniste.

L'homme n'apprend rien de ses erreurs.

L'intérêt général n'est pas aux généraux

Et, le bien commun n'est pas, que, de la commune.

La majorité ne dirige pas le cours des affaires !

C'est une minorité économique-financière qui s'en occupe !

Celle-là ne saurait prétendre à l'exercice d'un processus de réalité positif, pour l'humanité, temps que les dissidences et contre-pouvoirs seront soumis au joug de la servitude et à l'insoluble principe de subsidiarité, qui mènent, en agissements pyramidaux, nos sociétés économiques modernes vers un imaginaire parsemé de tas d'or ancestraux et ainsi confiées à des politiques par trop partisans, voire ineptes, comme si majorité des économistes étaient devenus des zombies confiant leurs errances aux voix d'outre-tombe dissoutes aux paradoxes des sujets-objets sans nature, ni pensées... Pourtant Aristote, en parlant de ces dernières, disait qu'elles constituaient le cœur de l'authenticité des vivants...

LE JOURNAL D'UN RSA-YSTE : <http://mickael-montest.e-monsite.com/>

**RETRAITE – CUMUL EMPLOI-RETRAITE – RETRAITE DE REVERSION ;
ET APRES... ? ... PLUS D'INTERESSEMENTS ?**

Le cumul emploi-retraite permet au retraité du régime général de reprendre une activité professionnelle et de cumuler les revenus de cette activité avec ses pensions de retraite. Le cumul peut être total ou partiel selon la situation du retraité. La nouvelle activité ne permet plus d'acquérir de nouveaux droits à retraite.

Tout retraité du régime général de la Sécurité sociale peut reprendre une activité professionnelle et cumuler, sous certaines conditions, sa pension de retraite de base avec les revenus de cette activité.

Pour obtenir votre retraite de base du régime général, vous devez cesser toute activité professionnelle salariée et/ou non salariée relevant d'un régime obligatoire de retraite de base français.

Toutefois, vous n'êtes pas obligé de cesser les activités suivantes :

- Activités donnant lieu à affiliation auprès d'un régime de retraite étranger
- Activités bénévoles (non rémunérées et ne donnant pas lieu à affiliation à un régime de base obligatoire)
- Activités relevant d'un régime de retraite qui prévoit qu'elles peuvent être poursuivies.

De plus, les activités suivantes peuvent également être poursuivies, à condition pour certaines d'entre-elles, de respecter un plafond de revenus. Vous pouvez poursuivre des activités littéraires ou scientifiques si le revenu brut de l'année précédant le départ en retraite, procuré par ces activités, ne dépasse pas un certain plafond. Ce plafond est fixé au tiers du Smic en vigueur au 1^{er} janvier de l'année de départ en retraite (soit 518,19 € pour un départ en retraite en 2021). Les activités accessoires concernées sont notamment les suivantes :

- Recherche scientifique
- **Publication de livres**
- Publication d'articles dans la presse ou dans des revues littéraires ou scientifiques
- Conférences données dans le domaine littéraire ou scientifique

Vous pouvez cumuler **intégralement** vos pensions de retraite - de base et complémentaire(s) - avec des revenus professionnels si vous remplissez les 2 conditions suivantes :

- Vous avez obtenu toutes vos retraites de base et complémentaires des régimes de retraite, français, étrangers et des organisations internationales
- Vous remplissez les conditions – **d'âge et de durée d'assurance** – ouvrant droit à une pension de retraite de base à taux plein du régime général.

Vous pouvez bénéficier d'une pension de retraite de base à taux plein, versée par le régime général de la Sécurité sociale, sous conditions. Ce taux plein, fixé à 50 % de votre salaire annuel moyen, vous permet de ne pas subir de décote (vous n'aurez pas de minoration du montant). Pour cela, vous devez remplir une condition d'âge ou de durée d'assurance retraite (trimestres), qui varie selon votre année de naissance. Sinon, des dispositions spécifiques ouvrent également droit au taux plein.

CONDITIONS DE CUMUL

Lorsque vous ne **remplissez** pas les conditions ouvrant droit au cumul emploi-retraite total, vous pouvez toutefois reprendre une activité. Si vous reprenez une activité salariée chez votre dernier employeur, le cumul emploi-retraite ne sera possible que 6 mois après votre cessation d'activité chez lui et votre admission en retraite. Sinon, le versement de votre pension de retraite de base sera suspendu entre le 1^{er} jour du mois de reprise d'activité et le dernier jour du mois de cessation d'activité ou le dernier jour du 6^e mois suivant votre départ en retraite.

Exemple : Si vous êtes admis à la retraite le 1^{er} mars, vous ne pouvez pas reprendre une activité chez votre dernier employeur avant le 1^{er} septembre (6 mois après). Si vous reprenez une activité chez lui le 10 mai, votre pension de retraite ne vous sera plus versée à partir du 1^{er} mai (1^{er} jour du mois de reprise d'activité) et jusqu'au 30 août au plus tard (dernier jour du 6^e mois suivant votre départ en retraite).

Passé le délai de 6 mois, ou tout de suite après avoir obtenu votre retraite si vous n'exercez pas votre activité chez votre dernier employeur, vous pouvez cumuler vos pensions de retraite (de base et complémentaire) avec un montant plafond de revenus. La somme de 98,25 % de votre salaire mensuel brut et des montants bruts de vos pensions de retraite de base et complémentaire ne doit pas dépasser les montants suivants :

- Soit 160 % du Smic (2 487,33 € brut par mois en 2021),
- Soit la moyenne des salaires perçus au cours de vos 3 derniers mois d'activité avant votre admission en retraite.

C'est le plafond le plus avantageux qui est retenu. Si la somme de 98,25 % de votre salaire mensuel brut et des montants bruts, de vos pensions ne respectent pas l'un des plafonds le montant de votre pension de retraite de base est réduit du montant du dépassement.

A savoir : au cours des 3 mois précédant votre admission à la retraite, si vous n'avez travaillé qu'un mois ou 2, ce seront les revenus de ce mois ou de ces 2 mois qui seront pris en compte.

Exemple : Un retraité reçoit une pension de retraite de base du régime général de 1 300 € brut et une pension de retraite complémentaire de 600 € brut. Son salaire d'activité est de 800 € brut, soit 2 700 € brut au total.

Le plafond autorisé est :

- Soit la moyenne mensuelle de ses 3 derniers salaires : par exemple 2 100 € brut
- Soit 160 % du Smic soit 2 487,33 € brut.

Exemple : Plafond autorisé = $(98,25 \% \times 800 \text{ €}) + (1\,300 \text{ €} + 600 \text{ €} - 2\,487,33 \text{ €}) = 198,67 \text{ €}$. Soit une diminution de 198,67 € et donc un montant de retraite de 1 701,33 € brut mensuel.

UN CHÔMEUR SENIOR AU STATUT DE "RSA-YSTE"

*J'ai pris note de votre demande d'entretien collectif fixée au 7 juillet 2021 quant à la proposition du POLE EMPLOI envers le chômeur sénior de très longue durée en recherche d'emploi au statut du RSA depuis février 2013, avec un intermède de six mois entre Novembre 2016 et mai 2017. Je serai – sauf contraintes personnelles et/ou signification particulière des Services Pôle Emploi comme de votre part après lecture du document joint : **PPAE – PROJET PERSONNALISE D'ACCES A L'EMPLOI D'UN CHÔMEUR SENIOR DEVENU AUTEUR EN 2021** – présent pour l'entretien du 7 juillet 2021 à 10h30 ; comme y suis depuis "longtemps" sur le site Pôle Emploi, ainsi qu'en autres organismes d'offres d'emplois, depuis plusieurs années.*

Je suis, toutefois, quelque peu circonspect au regard de l'utilité de cet échange, sachant que ma notification de retraite générale est en cours, après avoir été assujetti à la Retraite de réversion depuis janvier 2021, comme il pourrait en être de la nécessité "intrinsèque" à possible réintégration du marché de l'emploi.

Il me semble y avoir quelques incohérences, quant à la gestion de mes dossiers administratifs auprès de vos services comme de ceux des retraites et autres organismes du service public, tant de la mesure sociale-économique actuelle que des performances du Pôle Emploi envers mon cas, peut-être, "inadapté" au monde des activités sociales-économiques et culturelles... Et cela même si mon "numéro d'allocataire" fut, peut-être "tiré" par l'intelligence "artificielle" du système affecté au Pôle Emploi, tout en n'omettant pas quelques pensées quant au discernement de celle

‘humaine’, autorisant l’observation et la recherche des véritables raisons en causalité d’effets catégoriels ; positifs ou négatifs... ; de ce monde du travail, des activités rémunératrices, actions et mouvements inhérents à l’employabilité française.

*Si vous pouviez me faire parvenir vos remarques, avant le 7 juillet 2021, concernant le thème de ce courriel comme du document joint, je vous en serais bien évidemment gré..., tant des ressources humaines que de la recherche en probités d’employabilité, dont je suis, encore pour quelques temps, prêt à en analyser propositions d’emploi correspondant à mon expérience professionnelle plus que d’une participation à une énième réunion en formation quant à ma ligne de recherche d’une ‘activité rémunératrice’ dont les éléments probants se trouvent sur mon **Espace Personnel Pôle Emploi** comme sur d’autres sites, depuis plus de sept ans.*

Cordialement

QU’EST QUE LA VIE... ?

Pour les poètes & poétesses : un recours aux mots.

Pour les politiques : un discours de division.

Pour les financiers : un discours de soustraction.

Pour les philosophes : une interrogation sur le sens de celle-ci. Et pour les humanistes : une volonté, parfois farouche de désarmer l’invective par trop intransigeante envers le discours entre les sciences et les arts.

Le cumul emploi-retraite permet au retraité du régime général de reprendre une activité professionnelle et de cumuler les revenus de cette activité avec ses pensions de retraite. Le cumul peut être total ou partiel selon la situation du retraité. La nouvelle activité ne permet plus d’acquérir de nouveaux droits à retraite. Tout retraité du régime général de la Sécurité sociale peut reprendre une activité professionnelle et cumuler, sous certaines conditions, sa pension de retraite de base avec les revenus de cette activité. Pour obtenir votre retraite de base du régime général, vous devez cesser toute activité professionnelle salariée et/ou non salariée relevant d’un régime obligatoire de retraite de base français.

Toutefois, vous n’êtes pas obligé de cesser les activités suivantes :

- Activités donnant lieu à affiliation auprès d’un régime de retraite étranger
- Activités bénévoles (non rémunérées et ne donnant pas lieu à affiliation à un régime de base obligatoire)
- Activités relevant d’un régime de retraite qui prévoit qu’elles peuvent être poursuivies.

De plus, les activités suivantes peuvent également être poursuivies, à condition pour certaines d’entre-elles, de respecter un plafond de revenus :

Vous pouvez poursuivre des activités littéraires ou scientifiques si le revenu brut de l’année précédant le départ en retraite, procuré par ces activités, ne dépasse pas un certain plafond. Ce plafond est fixé au tiers du Smic en vigueur au 1^{er} janvier de l’année de départ en retraite (soit 518,19 € pour un départ en retraite en 2021).

Les activités accessoires concernées sont notamment les suivantes :

- Recherche scientifique
- Publication de livres
- Publication d'articles dans la presse ou dans des revues littéraires ou scientifiques
- Conférences données dans le domaine littéraire ou scientifique

Vous pouvez cumuler intégralement vos pensions de retraite - de base et complémentaire(s) - avec des revenus professionnels si vous remplissez les 2 conditions suivantes :

- Vous avez obtenu toutes vos retraites de base et complémentaires des régimes de retraite, français, étrangers et des organisations internationales
- Vous remplissez les [conditions \(d'âge ou de durée d'assurance\)](#) ouvrant droit à une pension de retraite de base à taux plein du régime général.

Vous pouvez bénéficier d'une pension de retraite de base à taux plein, versée par le régime général de la Sécurité sociale, sous conditions. Ce taux plein, fixé à 50 % de votre salaire annuel moyen, vous permet de ne pas subir de décote (vous n'aurez pas de minoration du montant). Pour cela, vous devez remplir une condition d'âge ou de durée d'assurance retraite (trimestres), qui varie selon votre année de naissance. Sinon, des dispositions spécifiques ouvrent également droit au taux plein.

MINIMUM CONTRIBUTIF

Définition

Le minimum contributif est une allocation destinée aux salariés qui ont eu une carrière complète mais qui ont cotisé à la retraite sur de faibles montants de rémunération. Ce dispositif permet de garantir à ces assurés un montant mensuel minimal de retraite. Au moment du [calcul de votre retraite](#), son montant est comparé à celui du minimum contributif. Le montant de votre pension ne peut pas être inférieur à ce minimum. Ainsi, si le montant de votre pension de retraite est plus faible que ce seuil parce que vous n'avez pas cotisé sur des rémunérations importantes (et donc que votre [salaire annuel moyen](#) est peu élevé), il sera augmenté à hauteur du minimum contributif, qui constituera donc le seuil minimal du montant de votre retraite de base. Le minimum contributif ne doit pas être confondu avec le : [minimum vieillesse \(Aspa\)](#). *L'Aspa et le minimum contributif sont en effet deux dispositifs bien distincts, tant au regard de leurs montants que de leurs conditions d'attribution. Par ailleurs, contrairement à l'Aspa, le minimum contributif n'est pas récupérable sur la [succession](#) du bénéficiaire.*

Condition de taux plein

Le minimum contributif n'est toutefois pas ouvert à tous les assurés : il faut pouvoir bénéficier d'une [retraite à taux plein](#). Il faut donc soit :

- avoir validé le nombre de trimestres requis pour partir à taux plein (et qui varie en fonction de votre année de naissance) ;
- avoir atteint l'âge du taux plein automatique, fixé à 67 ans pour les salariés nés à partir de 1955.

En plus de cette condition, il faut avoir atteint l'[âge légal de la retraite](#) et avoir liquidé toutes ses retraites (retraite de base ou [retraite complémentaire Arrco - Agirc](#)).

Montant

Depuis janvier 2020 (date de la dernière [revalorisation des retraites](#)), le montant du minimum contributif de base est de 642,93 € (7 715,17 euros par an).

Le montant est majoré si vous avez cotisé au moins 120 trimestres. Le montant du minimum contributif est alors porté à 702,55 € par mois (soit 8 430,56 € par an).

Actuellement gelée en raison de la crise sanitaire, la [réforme des retraites de 2020](#) prévoyait d'augmenter le montant du minimum contributif pour le fixer à 85 % du [Smic net](#).

Le montant du minimum contributif a augmenté de quelques euros le 1er janvier 2020. Il devrait rester au même montant jusqu'au 1er janvier 2021.

Plafond

Le minimum contributif, comme l'[Aspa](#), est une allocation différentielle. C'est-à-dire que son montant peut être réduit quand le total des pensions de retraite de l'intéressé dépasse un certain plafond.

Le plafond du minimum contributif pour 2020 est fixé à 1 191,57 € par mois. Si vous dépassez ce seuil, le montant du minimum contributif est donc diminué. Pour le calcul du plafond, toutes vos pensions de retraite sont prises en compte, y compris les pensions de [régimes complémentaires](#) ou étrangers. **Paragraphe 4 : Pensions de réversion.**

CARSAT LYON

Je vous fais parvenir ce dossier joint afin d'effectuer une demande de trimestres supplémentaires au titre de l'éducation de mes trois filles. Il est bien évident que mon action, envers ce droit parental, est intimement lié au fait que la garde principale de mes enfants fut formellement établie, par Juge aux Affaires Familiales en janvier 1996, après plus de deux années de démarches pour l'exercice de l'autorité parentale, comme il peut en être de mon choix en cette demande de trimestres supplémentaires, eut regard à mon parcours, tant professionnel que personnel, par lequel mon manque de trimestres pour une retraite à taux plein est sujet de mon plan de carrière.

Je m'en remets donc à votre expertise quant à la possibilité de bénéficier, en dehors des quatre trimestres par enfants dus à la mère dans le cadre de la maternité, à ce qu'il me soit attribué les quatre trimestres par enfants au nom de leur éducation – rétroactivement à loi de 2010 – ainsi que le transfert des douze trimestres affichés à la mère dont l'éducation de nos filles ne put s'effectuer de façon normale tout au long du temps utile à ce qu'elles puissent acquérir les meilleurs fondements indispensables à leur vie d'adulte.

Lorsque j'ai quitté le domicile familial, en octobre 1992, pour des raisons de refus de divorce à l'amiable d'avec mon épouse, je ne puis avoir autre choix serein que celui de m'éloigner de ma famille le temps nécessaire à trouver les moyens et intendances m'autorisant à reprendre le cours normal et judicieux d'un père auprès de ses filles. Du jour où je quittais le domicile familial, situé dans l'appartement acheté six ans plus tôt à Vaulx-en-Velin, je pris décision – cela sans avis d'une juridiction de quelque ordre fût-elle – de verser la somme de 3 000 frs (environ 450 € - 150€ étant le taux moyen actuel) pour mes filles. Cela n'a, toutefois, pas eu exonération pour apporter quelques moments de sérénité à mes filles pendant majorité des weekends pendant lesquels elles étaient avec moi. Cette conjonction de difficultés, tant familiales et personnelles que financières a fortement induit mon choix, après avoir réussi à obtenir un divorce à l'amiable établi le 6 mai 1993, à demander la garde principale dont la justice me donnera droit, officiellement, au mois de janvier 1996, après que mon ex-épouse eut choix judicieux à me les avoir confiées depuis le mois de mars 1995.

En conséquence de ces quelques explications, je vous remercie, par avance, de bien vouloir étudier ma demande dans le cadre des possibilités afférentes tant aux Droits que des devoirs comme il peut en être d'une jurisprudence en la matière d'acquisition de trimestres antérieures à la loi de 2010, ainsi que des possibilités afférentes à pension de réversion, comme de sa rétroactivité sur 11 années.

En effet, d'après certains textes législatifs concernant la famille, ainsi que le code de la Sécurité Sociale, j'eus, normalement, dû en disposer depuis avril 2010.

Cordialement

Le moteur efficace de la recherche et de l'évolution positive est la collaboration et non la concurrence effrénée.

Apprendre – Circonscrire – Analyser – Définir – Incrémenter

Plus le diable en a... Plus il en veut assoir. Jacques Lagnier (1620-1672)

La connaissance ; c'est de l'expérience. Le reste n'est, majoritairement, que banalités médiatiques, en défilement continu, sans réels fondements humanistes ni quelconques meilleurs sens analytiques envers une véritable justice sociale-économique. Au pays des Lumières, est-ce d'une logique législative positive au rapport d'un système de bien(s) et services attaché aux Droits de l'homme, comme de la Liberté, l'Égalité et la Fraternité, apposées aux frontons des bâtiments publics, ainsi de ceux des Mairies et du principe de traitements égalitaires des territoires ? La Vème République est-elle devenue une Régence en Gouvernances de Privilégiés d'avec Ordres pas très clairs... ?

Essayez de vivre avec moins de 500€ mensuel pendant huit ans..., et vous comprendrez, peut-être que sans minimum vital, digne d'une existence honorable, les horizons en liberté n'ont plus aucun sens existentiel, hormis, peut-être, l'un des moins hagards en celui de résister à la colère, par l'écriture, envers un système chaotique, individualiste et délétère... Voire pire.

La retraite est une ‘assurance « quant aux futures années d’une personne » prévue’ pour une période de 20 ans à partir de la date de liquidation des Droits à la Retraite et calculée au prorata de cette estimation en restant à vivre au rapport de la moyenne nationale et des rémunérations sur les 25 meilleures années. Par conséquent, il est ‘juridiquement’ *injuste* d’opérer une *soustraction financière* à cette ‘assurance’ au prorata des possibilités de *compétences connexes* d’avec une espèce de *catégorisation subjective* tant d’une vie *d’activités diverses* que d’une intégration en processus visant à bénéficier de la totalité des revenus affectés à cette mise en retraite, en ‘solde’ de tous comptes professionnels, personnels, économiques, sociaux et culturels...

Suppression du cumul RSA + Emploi

Il y a quelques années, le gouvernement a supprimé le RSA activité (ainsi que la prime pour l’emploi) pour le remplacer par un autre dispositif : la prime d’activité (voir les règles et les conditions applicables à l’attribution de cette aide). Ces règles sont entrées en vigueur depuis le 1er janvier 2016. Aujourd’hui, il n’est plus possible de travailler et de toucher le RSA en même temps. Si vous remplissez les conditions de ressources applicables, vous touchez la prime d’activité en plus de votre salaire. Les anciennes règles qui suivent étaient applicables jusqu’au dernier versement du RSA activité, en janvier 2016 (RSA dû au titre du mois de décembre 2015). Alors que certains peuvent cumuler des revenus, par l’addition de retraites d’avec l’exercice d’un emploi pour montant non limité au rapport du plafond de la Sécurité Sociale. Tandis que celles et ceux qui n’ayant pas la totalité de leurs trimestres, sont soumis(es) à un plafond salaire + retraite de 160% le SMIC dans le cadre d’un emploi complémentaire à retraite incomplète. Pour une activité littéraire c’est 1/3 du SMIC. En cas de dépassement votre retraite sera diminuée de la différence.

Voir, sur ce sujet, la législation concernant les Députés de la République comme des Ministres et Présidents, ainsi que du cumul activités-retraites de certains membres d’organismes Théodule et Ad-Hoc, dont on peut, en certains cas, se demander s’ils ont réelles et véritables utilités, hormis, peut-être, celles affiliées à quelques lobbies ?

On se fout de la figure à qui... ?

Mais vous faites quoi les organisations du Travail ?

Organismes dédiés aux Droits de la Famille ?

Et le législateur ?

Le Défenseur des Droits ?

Le droit à l’égalité, de traitement ?

Les droits du travail ?

La solidarité ? Vous vous en torchez le cul ?

Comme d’avec les retraites des paysans ?

Des invisibles, précaires, ‘riens’ et ‘sans dents’...

Et pouvoirs envers une économie-sociale de marchés réaliste.

Ou alors est-ce la complexité du ‘mille-feuilles’ administratif qui érige la confusion quant aux droits des démunis(es) ?

Michel Asti : Chômeur sénior au statut du RSA depuis février 2013

Article L161-23

Lorsqu'un conjoint survivant ou divorcé remarié n'est susceptible de bénéficier d'aucun droit à pension de réversion du chef de son dernier conjoint, il recouvre le droit à pension de réversion du chef d'un précédent conjoint dont l'a privé son remariage, à condition que ce droit ne soit pas ouvert au profit d'un autre ayant cause. Les dispositions ci-dessus sont applicables aux pensions de réversion prenant effet postérieurement au 14 juillet 1982.

Article L173-1-2

I. - Lorsqu'un assuré relève ou a relevé successivement, alternativement ou simultanément du régime général de sécurité sociale, du régime des salariés agricoles et du régime social des indépendants et demande à liquider l'un de ses droits à pension de vieillesse auprès d'un des régimes concernés, il est réputé avoir demandé à liquider l'ensemble de ses pensions de droit direct auprès desdits régimes. Le total de ses droits à pension dans ces régimes est déterminé selon les modalités suivantes. Pour le calcul du total des droits à pension, sont additionnés, pour chaque année civile ayant donné lieu à affiliation à l'assurance vieillesse auprès d'un des régimes concernés :

1° L'ensemble des rémunérations ayant donné lieu à cotisation d'assurance vieillesse, afin de déterminer annuellement le nombre de trimestres d'assurance pour l'ensemble des régimes concernés ;

2° L'ensemble des périodes d'assurance retenues pour la détermination du droit à pension dans l'un de ces régimes ;

3° Les salaires et revenus annuels de base de chacun des régimes, sans que leur somme puisse excéder le montant du plafond annuel défini au premier alinéa de l'article L. 241-3 en vigueur au cours de chaque année considérée. Le nombre de trimestres validés qui résulte de la somme des périodes mentionnées aux 1° et 2° du présent :

I. - ne peut être supérieur à quatre par an.

II. - La pension est calculée, en fonction des paramètres prévus au I, par un seul des régimes concernés, en fonction de ses modalités et règles de liquidation. Un décret en Conseil d'Etat détermine la règle de priorité permettant de désigner le régime compétent pour liquider la pension.

III. - Le régime qui a calculé et qui sert la pension en supporte intégralement la charge. Un décret précise les modalités de compensation financière forfaitaire entre les régimes concernés.

III bis. - Le présent article est applicable aux assurés nés à compter du 1er janvier 1953.

III ter. - Le II du présent article est également applicable aux pensions de réversion lorsque les pensions de vieillesse de droit propre du conjoint décédé ou disparu ont ou auraient relevé du présent article.

IV. - Sauf disposition contraire, un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités d'application du présent article.

Article L173-1-3

Lorsque les droits à pension d'un assuré établis dans un régime d'assurance vieillesse de base légalement obligatoire sont inférieurs à un seuil fixé par décret et que l'assuré relève ou a relevé alternativement, successivement ou simultanément de plusieurs régimes obligatoires de base, le régime auprès duquel l'assuré justifie de la plus longue durée d'assurance peut assurer, pour le compte du premier régime, le versement de la pension due. Un décret précise les modalités de mise en œuvre du présent article, notamment les modalités de remboursement entre les régimes concernés. Le premier alinéa peut s'appliquer aux pensions de réversion ; un décret en Conseil d'Etat établit les adaptations nécessaires, liées notamment aux évolutions dans le temps des pensions de réversion servies.

Article L173-1-4

Lorsque l'assuré a relevé successivement, alternativement ou simultanément de plusieurs régimes d'assurance vieillesse de base, le régime auquel incombe la charge de valider les périodes assimilées est déterminé par décret. **Sous-section 2 : Pensions portées au minimum.**

Article L173-2

Dans le cas où l'assuré a relevé du régime général de sécurité sociale, du régime des salariés agricoles ou du régime social des indépendants et lorsqu'il est susceptible de bénéficier du minimum de pension prévu à l'article L. 351-10 dans un ou plusieurs de ces régimes.

Ce minimum de pension lui est versé sous réserve que le montant mensuel total de ses pensions personnelles de retraite attribuées au titre d'un ou plusieurs régimes légaux ou rendus légalement obligatoires, de base et complémentaires, français et étrangers, ainsi que des régimes des organisations internationales, portées le cas échéant au minimum de pension, n'excède pas un montant fixé par décret. En cas de dépassement de ce montant, la majoration résultant de l'article L. 351-10 est réduite à due concurrence du dépassement. Lorsque l'assuré est susceptible de bénéficier du minimum de pension prévu à l'article L. 351-10 dans plusieurs régimes, les modalités d'application du présent article sont fixées par décret.

Article L173-2-0-1 A

Un décret détermine les modalités d'application de l'article L. 173-2 du présent code et des septième et huitième alinéas de l'article L. 17 du code des pensions civiles et militaires de retraite dans le cas où ces dispositions sont applicables à l'assuré susceptible de bénéficier du minimum de pension dans plusieurs régimes au titre de l'article L. 351-10 du présent code et de l'article L. 17 susmentionné. **Sous-section 3 : Majorations de durée d'assurance accordées au titre des enfants**

Article L173-2-0-1

Au titre d'un même enfant, le total des trimestres attribués à chacun des parents en application des II et III de l'article L. 351-4 ou de dispositions renvoyant à cet article ne peut être supérieur à quatre.

Les mêmes II et III sont, le cas échéant, applicables à la répartition de ces trimestres entre les parents relevant de régimes d'assurance vieillesse différents.

Article L173-2-0-2

Lorsque les deux parents remplissent, au titre d'un même enfant, l'un dans le régime général d'assurance vieillesse ou dans un régime appliquant les mêmes dispositions que celles de l'article L. 351-4, et l'autre dans un régime spécial de retraite, les conditions pour bénéficier de périodes d'assurance accordées au titre de l'accouchement, de la grossesse, de l'adoption ou de l'éducation d'un enfant, il est fait application des seules règles du régime dont relève la mère de l'enfant ; lorsque les deux parents sont de même sexe, il est fait application des règles d'un seul des régimes, en application d'une règle de priorité entre régimes définie par décret en Conseil d'Etat. La liste des avantages attribuables dans les régimes spéciaux soumis aux règles prévues au présent article est fixée par décret.

JURISPRUDENCE RETRAITES DE REVERSION

RÈGLEMENT AMIABLE RA-2018-056 DU 28 MARS 2018 RELATIF AU REJET D'UNE DEMANDE DE PENSION DE RÉVERSION À UNE RESSORTISSANTE ESPAGNOLE

Type de document : Règlements amiables
Année de publication : 28/03/2018
Numéro de décision ou d'affaire : RA-2018-056

Texte : Madame X, ressortissante espagnole, a sollicité, auprès de la caisse de retraite de son défunt époux, l'attribution d'une pension de réversion, en mars 2014. Après de nombreux échanges avec la réclamante, la caisse a finalement rejeté sa demande de pension de réversion en mars 2017, parce qu'elle ne fournissait pas son acte de naissance. La réclamante a sollicité l'intervention du défenseur des droits. Le Défenseur des droits a saisi la caisse de retraite afin de faire valoir notamment que les courriers de la caisse à l'égard de la réclamante ne mentionnaient nullement qu'à défaut de retour de son acte de naissance, sa pension de réversion serait rejetée. Or, il aurait fallu au préalable informer l'assurée de cet impact sur ces droits pour pouvoir rejeter valablement sa demande. De plus, bien que l'acte de naissance soit nécessaire à l'identification de l'assurée, des éléments étaient d'ores et déjà en leur possession en raison de la transmission d'un formulaire communautaire. Enfin, dès lors que la réclamante leur avait fourni les pièces manquantes, ses droits pouvaient être examinés à la date de dépôt de sa demande. ***La caisse a accepté d'examiner les droits à pension de réversion de Madame X rétroactivement à compter du 1er jour du mois qui suit le décès de son conjoint, soit à compter de février 2014.***

RÈGLEMENT AMIABLE 15-010690 DU 24 DÉCEMBRE 2015 RELATIF À L'ATTRIBUTION D'UNE PENSION DE RÉVERSION

Année de publication : 24/12/2015
Numéro de décision ou d'affaire : 15-010690

Texte : Madame M. a sollicité du ministère de la Défense, la révision du montant de sa pension de réversion, sur le fondement de l'article 211 de la loi de finances pour l'année 2011. Compte tenu de l'âge avancé de l'intéressée, les services du Défenseur des droits étaient intervenus au soutien de demande en 2014. Alors que les services avaient indiqué que le dossier de Madame M. serait traité prochainement, aucune réponse n'avait été apportée à sa demande, en août 2015. ***Après une nouvelle intervention, ces services ont informé le Défenseur des droits qu'une pension avait été concédée à l'intéressée avec effet rétroactif, au 1er janvier 2011.***

RÈGLEMENT AMIABLE 13-008437 DU 23 JUILLET 2014 RELATIF À L'ATTRIBUTION D'UNE PENSION DE RÉVERSION COMPLÉMENTAIRE

Auteurs : Défenseur des Droits, Auteur
Type de document : Règlements amiables
Année de publication : 23/07/2014
Numéro de décision ou d'affaire : 13-008437

Texte : Nature des faits

Suite au décès de son mari, Madame X. a déposé une demande de pension de réversion auprès de la caisse de retraite complémentaire de son époux. Sans réponse de l'organisme malgré ses nombreuses relances, elle a sollicité l'aide du Défenseur des droits.

Intervention du Défenseur des droits : Le Défenseur des droits est intervenu auprès de la caisse de retraite complémentaire afin de connaître les raisons de l'absence de liquidation de la pension. L'organisme a alors invoqué des problèmes informatiques et demandé la communication de l'acte de naissance de la réclamante pour procéder à la régularisation de sa situation.

Conclusions : Monsieur X. ayant contracté deux précédents mariages, l'organisme a procédé à la liquidation de la pension de réversion, au prorata de la durée des mariages. ***Madame X. a reçu un rappel d'arrérages de 1 459, 62 euros et une somme de 81.09 euros lui sera versée trimestriellement par la caisse de retraite complémentaire.***

RÈGLEMENT AMIABLE RA-2018-137 DU 16 AOÛT 2018 RELATIF AU PAIEMENT D'UNE PENSION DE RÉVERSION ET RÉGULARISATION À EFFET RÉTROACTIF

Type de document : Règlements amiables
Année de publication : 16/08/2018
Numéro de décision ou d'affaire : RA-2018-137

Texte : Après le décès de son épouse en octobre 2014, Monsieur X a formulé sa demande de retraite de réversion depuis janvier 2016 et ne s'explique pas l'absence de liquidation de sa pension depuis cette date. La caisse de retraite lui a réclamé, à de multiples reprises, de nombreuses pièces justificatives. Le Défenseur des droits est intervenu auprès de l'organisme afin de l'interroger sur les motifs du blocage. Après avoir demandé des pièces complémentaires sur les ressources perçues par l'assuré notamment s'agissant d'actions en bourse, l'organisme a procédé à un réexamen du dossier. ***La liquidation de la pension de réversion de Monsieur X est intervenue avec effet rétroactif au 1er février 2016. Un rappel de prestation de 6 688,60 euros a été versé au réclamant.***

DEBUT JANVIER 2013

Je souhaitais juste retrouver un emploi dans mon domaine d'expérience afin de terminer ma carrière professionnelle et ainsi à pouvoir disposer de la totalité de mes trimestres afférant à une retraite complète, qui m'aurait permis d'avoir un revenu de retraite d'environ : 1 700 € /mois. Ce ne fut le cas. Après 36 années à avoir été un bon "petit soldat" dans ce système de bien(s) et services marchand j'étais, à 54 ans, devenu chômeur sénior affilié au statut du Revenu de Solidarité Actif – RSA. Avec du recul par rapport aux événements aliénés à la grande cité lyonnaise à cheval sur deux fleuves, ainsi qu'activités "humaines" exercées dans d'autres métropoles, je me suis mis à penser que mon exclusion du système citadin suivi par l'aménagement d'un nouveau lieu de résidence, en août 2013, situé à 800m d'altitude sur une colline de la Loire ne fut pas chose néfaste, mais plutôt salutaire... et arrivée au bon moment.

Plus que le commun des hybridations grégaires à ne pouvoir y émettre attentions suffisantes en devoirs d'engagement particuliers envers un authentique humanisme était la falsification des tares dans un e-commerce, à vacuité de doctes, pourvu à un militantisme anti-pluridisciplinaire, où sous couvert d'inattention Big Brother était en train de vaciller sous les coups des applicateurs et applicatrices de B to B, en Bla-Bla des nouveaux monnayeurs d'esclavagisme sans chaînes apparentes... Quelles bandes de sots, inconscients et inconscientes quant à la facture en solde usurière de leurs enfants...

**Le genre humain ; de type mâle ou femelle, est-il une curieuse composition
entre mots (maux) paradoxaux... ?**

Rien ne change vraiment,

Une idée, d'aventure, c'est enthousiasmant,

Mais pour aller où ?

Avec qui... Et quand ?

Il m'avait fallu accepter multiples changements, tant dans ma vie personnelle qu'en celle professionnelle. Plusieurs étapes, plus ou moins, marquantes, comme il en fut pour hommes et femmes du passé et en est certainement, encore, pour grand nombre de mes contemporains, avaient modelé ma perception quant à ma position dans les différentes zones existentielles parcourues lors des six décennies précédant cette future période s'immisçant doucement aux courbes de mon horizon. J'avais, depuis juillet 2013, posé mes valises dans cette vieille demeure située sur une colline de la Loire où le fil du temps m'avait apporté quelques belles formes de sérénité, en contre-mesure des quatre décennies vécues dans la grande cité lyonnaise à cheval sur deux fleuves, dont je ne regretterai aucune des passades ayant jalonné le cours de ma vie.

Depuis le début de l'année 2020 je m'étais rapproché de l'administration gestionnaire des retraites. Je m'y étais pris à l'avance afin de ne pas être soumis aux pires infortunes affectés à ma carrière hachée, ainsi que la potentielle incompréhension affiliée aux discordances entre mon parcours de

RSA-YSTE durant les sept années précédentes et mon statut séquencé aux droits sociaux en ressources attachées à ma cessation d'activité, véritablement intervenue, à 54 ans, à l'aube de la deuxième décennie battant la première partie du XXIème siècle.

J'étais dans une situation financière affiliée aux Minimums Sociaux. J'avais l'impression depuis plusieurs années que la société française avait pris – comme autres entreprises "humaines" – une direction individualiste de moins en moins propice au maintien des droits de l'homme, de la femme et de l'enfance qui n'ayant plus assignation aux chapitres de l'histoire citoyenne française tournait vers une vile parodie de justice-sociale, tant pour la génération des entrants dans la vie active que pour une part grandissante de celles et ceux ayant dépassé la cinquantaine.

Depuis le début de l'année 2020 je m'étais rapproché de l'administration gestionnaire des retraites. Je m'y étais pris à l'avance afin de ne pas être soumis aux pires infortunes affectés à ma carrière hachée, ainsi que la potentielle incompréhension affiliée aux discordances entre mon parcours de RSA-YSTE durant les sept années précédentes et mon statut séquencé aux droits sociaux en ressources attachées à ma cessation d'activité, véritablement intervenue, à 54 ans, à l'aube de la deuxième décennie battant la première partie du XXIème siècle. J'étais dans une situation financière affiliée aux Minimums Sociaux.

A la rentrée 2019, après tous les événements sociaux, marqués par les manifestations de fin d'année 2018 et le premier trimestre 2019, le grand débat national, et les nouvelles inepties politiques envers certaines personnes et communautés de "sans emploi", précaires, "sans dents", fainéants et riens se trouvant dans un cas similaire au mien, ayant pourtant œuvrer, pendant des années, dans ce système d'échanges de bien(s) et services de la meilleure façon possible, malgré les contraintes affichées à leur propre existence, les dispositions législatives, et celles en Droits et Devoirs de la société française, j'avais acquis une notable forme de dégoût. Particulièrement, envers le manque de discernement intellectuel et défaut d'examen social-économique entre des diverses dissidences, qui n'ayant que peu d'attentions sincères et de considération envers d'autres formes de collectivisme, voire quelque configuration intercommunautaire, s'exerçaient piteusement à établir une législation en uniques pansements politiques ; fonctions du pourcentage d'appétences indispensables à leur maintien dans hautes chaires du pouvoir, sans se soucier de la diversité des conditions d'existence d'une partie de leurs congénères éloignée du centre des magnificences en intérêts urbains.

J'avais l'impression depuis plusieurs années que la société française avait pris – comme autres entreprises "humaines" – une direction individualiste de moins en moins propice au maintien des droits de l'homme, de la femme et de l'enfance qui n'ayant plus assignation aux chapitres de l'histoire citoyenne française tournait vers une vile parodie de justice-sociale, tant pour la génération des entrants dans la vie active que pour une part grandissante de celles et ceux ayant dépassé la cinquantaine. Les premiers par une sélection en manque d'expérience et/ou insuffisance de diplômes supérieurs et pour les seconds une éviction du monde du travail avant l'heure des revenus en probité d'une retraite honorable, pour le reste de leur existence citadine, banlieusarde ou rurale. La seule référence était devenue celle des grandes métropoles en manne de richesses au détriment d'autres territoires en désuétude d'emplois et donc insolvable avec les équilibres

budgétaires affectés aux dimensions sociologiques, technologiques et économiques des sociétés modernes en constante métamorphose. Les dispositions législatives du gouvernement, en place, comme certainement en d'autres temps, ainsi que les générations happées par les nouvelles technologies dont les bases scientifiques se détournent invariablement de leurs utilités au service d'une sociologie plus apte au discernement, me semblaient dénuées d'une quelconque propension analytique du travail manuel des actifs s'étant cassés les "reins", tout au long de leurs activités et emplois, qui arrivés à l'aube de leur mise en retraite avaient quelques craintes à devoir, encore, subir, sans réelle concertation, les affres conformistes d'une thésaurisation financière quant à leurs futurs revenus en suite de leur carrière professionnelle.

Tout cela dans un système propice à la soustraction de leur expérience, savoirs faire et savoirs être instruits par des technocrates procédant sans relâche, depuis plus de quarante ans, à l'exclusion des franges de la population considérées, par ces experts en toutes matières et génies en gestion sociale-économique, comme inutiles et donc, pour les classes laborieuses, à être, dès leur prime âge, apparié aux facultés d'assimilation, telle une logo-atomisation intellectuelle digne des plus empiriques pouvoir ethno-politiques et philosophiques en pratiques d'un antihumanisme de bas contes et vils comptes... Et tout cela dans une indifférence siliconée aux technologies de l'information avec piètre synthèse en logique épistémologique et affichages syllogistiques... ; solidaires.

Pourtant, s'intéresser au monde dans lequel nous vivons, n'est-il pas un prérequis pour que nous puissions y trouver la société idéale dans laquelle nous souhaiterions vivre ?

Participer à sa mise en place n'est-il pas le meilleur moyen d'y parvenir ?

Si la passivité des citoyens est compréhensible dans des dictatures, où toute forme d'expression contradictoire au pouvoir peut entraîner une condamnation à mort, qu'en penser dans les pays démocratiques ? L'expression libre et la même importance que revêt chaque citoyen de par son droit de vote, ne constituent-elles pas de belles opportunités pour construire une société dans laquelle il fait bon vivre ?

Adhérent au "Pôle Emploi" à partir de février 2013, pendant toutes les années suivantes ; ma recherche d'emploi est restée vaine et non à venue. Après 36 ans d'activité professionnelle, dont 33 dans les domaines de l'industrie et du bâtiment, j'avais acquis le statut de "chômeur de longue durée". La seule proposition d'emploi, fut celle d'Agent Technique auprès des Services Municipaux de St Bonnet le Château. Après ce travail de six mois effectué dans le cadre d'un Contrat Emploi Aidé, même avec toutes mes recherches, mes échanges avec différents organismes ; ainsi que ma bonne volonté à collaborer aux Prestations de Services internes et externes au Pôle Emploi, j'étais redevenu "RSA-YSTE" à temps plein. Bien évidemment, cette période sans emploi ne m'a pas permis de cotiser, suffisamment, aux Caisses de Retraite. J'ai donc décidé, au deuxième trimestre 2019, après analyse de ma propre situation sociale-économique au rapport de mon âge, peut-être, conséquent à n'avoir réussi à réintégrer le milieu économique-professionnel, ainsi qu'autres antériorités quelques peu compliquées ; de demander ma retraite anticipée. Outre cette possibilité, de la législation sur les retraites ; au rapport de ma "carrière longue", je ne percevais autre solution à meilleures conditions de vie, sans emploi. En effet, par quelle fonctionnalité, y aurait-il nouvelle dialectologie travailleuse m'autorisant à trouver un emploi, à rémunération digne,

sachant que depuis plus de six ans je n'avais eu aucune offre d'emploi en convergence avec les compétences professionnelles, et personnelles d'un chômeur-senior de très longue durée au statut du Revenu de Solidarité Actif – RSA. Et quelle phénoménologie serait en intendance d'apparaître et avoir fonctionnalités utiles, pour ne pas penser que le système social-économique ne serait pas devenu totalement incohérent... ?

Je fis donc recherches nécessaires et utiles afin de vérifier cette possibilité afférente à mon cas... Il me fut signifié réponse négative. Je devais donc attendre 2 ans, car je n'avais pas mon quota de trimestres, et donc aucune possibilité législative ne m'autorisait à entreprendre un plan de fin de carrière tant dans le monde de l'emploi qu'en celui d'une retraite anticipée. Pourtant en tous états de calcul de ma carrière professionnelle et du montant anticipé de ma retraite, même décotée, d'un montant financier toujours supérieur aux 490€ mensuel du RSA... En effet, ayant ouvert un compte d'adhérent, début 2019, auprès du site internet ‘ Ressources retraites ’ ; j'avais réussi à obtenir mon plan de carrière, depuis son commencement en septembre 1975 et faire établir une estimation de ma future retraite. Il me fut envoyé un tableau détaillé, et ainsi, à sa consultation, pouvoir définir le montant mensuel de ma retraite à partir de 62 ans – en l'état de mes trimestres de cotisation et donc travaillés – d'environ 1 150€, en comptabilisant les 10% affiliés à mes trois filles comme les 12 trimestres supplémentaires pour en avoir obtenu la garde principale en 1995. J'avais remarqué sur mon décompte de carrière qu'il manquait quatre trimestres, effectués en 1977. Après avoir reçu un courriel, de Ressources Retraites, me précisant que les éléments du calcul seraient analysés lors de ma demande effective devant se formuler six mois, maximums, avant mes 62 ans je pris l'instance de préparer mon dossier avec les paramètres dont je disposais et les éléments qu'il m'était possible d'anticiper.

J'avais, depuis janvier 2013, hormis ce poste d'agent technique dans le cadre d'un Contrat Emploi Aidé, rémunéré au SMIC, proposé par un prestataire d'aide au retour à l'emploi, accumulé un nombre de trimestres – d'avec ceux dont je devais normalement bénéficier – pour un total de 141, et par conséquent insuffisant à prétendre à une retraite complète. Même avec toutes mes démarches utiles et nécessaires à retrouver le chemin de l'emploi je n'avais, depuis février 2013, date de mon inscription au Pôle Emploi, eu aucune proposition en phase avec mon expérience et mon statut de professionnel dans le domaine du second œuvre du bâtiment, notamment le secteur des énergies.

J'avais, tout au long de ces années, pris conscience qu'outre les difficultés pour la jeunesse d'entrer dans le monde de l'emploi, j'étais devenu un sénior suranné dans le milieu social-économique des bien(s) et services marchand.

Etais-je trop vieux pour pouvoir exercer un travail, un emploi ou une activité, à rémunération digne et honorable... ?

N'y aurait-il pas quelques problèmes de mesure et d'échelle dans ce système de recrutement atteint d'une sévère incompréhension en ce qui concerne une véritable sociale-économie respectueuse des lois de la Démocratie Républicaine sans distinction de couleur, de morphisme catégoriel, de croyance ou non croyance religieuse, d'ethnie, d'opinions politiques... ; et de cours sociaux-financiers. En France, les proportionnalités des personnes inscrites au Pôle Emploi furent établies, en 2017, par 24% pour les moins de 25 ans et 25% des seniors. En 2018, plus d'un million cinq

cent mille personnes étaient au RSA. Elles étaient, environ, 600 000 en 2014. Nombre conséquent de sociétés et entreprises, de par leur service de Ressources Humaines, ont fait en sorte, dans leurs offres d'emploi, que les plus de 55 ans ne soient plus véritablement représentés. Sans compter celles sans réel fondement professionnel au rapport de la proposition.

Ces exclus(es) du secteur social-économique et de l'employabilité sont-ils devenus obsolètes, voire inutiles ? N'ont-ils plus de perspectives dans ce système social-économique et culturel ?

Ne serait-ce pas, en ces sociétés modernes, une forme de ségrégationnisme alliée à lois paradoxales du système de bien(s) et services marchand ; afférant à bandes de Méphistophélès frappés au sceau d'un eugénisme intellectuel... ?

Dans le cadre de ma recherche d'emploi, fin du mois de février 2019, après avoir répondu à une offre d'emploi de technico-commercial, la réponse qui me fut formulée lors d'un entretien téléphonique, après m'avoir demandé mon âge – depuis quelques temps je ne le spécifiais plus sur mon C.V – me donna certitude en ce principe de ghettoïsation instruit, depuis quelques années, par des corporatismes fallacieux, sociétés et entreprises dénuées de réel sens déontologique n'ayant aucune petite éthique sociale-économique envers leurs congénères, sauf "bien évidemment" pour les membres de leur clan de falsificateurs associés à vils opportunistes agglutinés au syndrome pathologique visant à prendre systématiquement la défense des classes les plus aisées au détriment de celles dont ils sont issus. J'avais toutefois réussi, sans trop de dégâts psychologiques à traiter ce chapitre de ma vie et ainsi à surseoir au manque de ressources financières, pendant ces années de vache maigre, m'ayant avisé des bienfaits de la lecture et de l'écriture.

Etait-ce, pour moi, un contrepoison utile à vaincre les tourments d'une vie solitaire ? En partie, certainement. Pour le reste la solitude me convenait, plutôt bien, depuis cette pause au mont d'un lieu-dit, éloigné de la farouche compétitivité citadine. J'avais également en tête différentes idées m'autorisant à penser que mon extraordinaire maîtresse la VIE, m'indiquera encore, quelques petites portes à ouvrir, avec le souhait évident qu'elle attendrait, sans trop d'usure psychologique et physiologique irréparables, au moins une paire de décennies, avant de fermer la dernière...

L'autorité est toujours de trop là où la raison seule suffirait au sens d'une vérité incontestable qui prouve son principe dans les conditions mêmes explicitant que la subjectivité de l'esprit ne saurait être confiée à un seul qui de cet Etat arbitraire en voudrait soumettre tous les autres à la seule sienne au nom du seul sujet qui n'eusse de fondements que dans l'inexpressivité de la liberté.

« Le meilleur système démocratique est une ethnosociologie économique-financière privilégiant une politique philosophique par les connaissances des liens entre le savoir des sciences, des technologies, des arts et la culture » Dans le respect des lois de la Démocratie Républicaine sans distinction de couleur, de morphisme catégoriel, de croyance ou non croyance, d'ethnie, d'opinions politiques et de classes socio-financières. Le pouvoir législatif inaliénable n'appartient qu'au souverain i.e. au peuple qui ne saurait s'en démettre.

Le gouvernement est l'exécutif : un pouvoir subordonné qui doit rendre des comptes de sa gestion. Il tiendra également compte des conditions géographiques, historiques et économiques, dans le

cadre des droits et devoirs afférant à tous les citoyens et citoyennes de la Nation. La magistrature et l'administration doivent pencher dans le sens de l'exercice de la transparence et de la justice, malgré les écarts des pouvoirs privés et publics, malgré l'intolérance du nombre de leurs membres.

L'équité du parlement doit offrir plus de garanties que celles des officiers de l'Etat. Cette séparation de pouvoirs se doit de s'exercer sans autre pression que celle d'une Démocratie de Responsabilité et de Concertation Citoyenne. Les outils de notre époque le permettent et cela peut être un des moyens pour calmer les passions excitées par des géodes communautaristes en sphères de vils comptes pliés sous l'avidité de leurs maîtres.

Est-il juste d'obéir à une loi énoncée de l'unique celui qui a le droit de l'imposer tant de la justice d'un Etat Républicain versé à l'aura médiatique du haut de leurs gouvernances que des règles d'une Démocratie Parlementaire viscéralement apprêtée à débattre du juste et de l'injuste qui d'aucun des trois ne s'attache à y intégrer l'analyse des principes reçus des sciences humaines par lesquels les règles politico-philosophico-économiques n'y raisonneraient pas des uniques privilèges en amphitryons du pouvoir des lobbyistes, ainsi que des acquisitions faites pour qu'il n'en sorte moins de leurs antériorités que des soins apportés à une véritable Démocratie Républicaine victorieuse de ceux non-appliqués envers l'idée d'Egalité, de Liberté, de Fraternité et de Justice Sociale Citoyenne... ?

Bellicisme intégral est devenu marche en éminence argentine...

Et tout cela n'est pas une péripétie en suite de faits divers...

Quelles solutions pour comprendre les besoins, intérêts, souhaits et désirs de l'interlocuteur et le locuteur... ; sachant que, plus la logique de l'observateur et/ou l'observatrice est considérée comme une atteinte aux prosélytes du groupe "fermé" plus l'offense sera grande envers leurs membres soumis à la charte, en ronds-de-jambe de l'entre soi et de l'entre-suit, souvent instruit par l'administrateur "communiquant" pour, dans et avec le seul sens dont il en fut instruit, par népotisme réduit aux seules transcriptions liberticides du clan conformé aux scribes d'un monothéisme impérial.

Même si "l'association libre" peut se caractériser par un refus d'intégration faisant immédiatement suite à l'invitation en potentielles appartenances intelligibles, elle ne peut, pour être en possibilité de germer, s'abolir d'aucune cession quant à la position de l'interlocuteur(e) tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du groupe de locuteurs "particuliers". Pour la simple raison que l'échange est une fonctionnalité intermodale, structurée depuis quelques années par l'exponentielle diversité informative des idées réseaux, tels membres d'observance en analyse syllogistique autorisant l'affranchissement des machiavéliques conformismes. La scénographie ainsi imaginée permet alors d'avoir plus de perception quant à potentielle sincérité affichée au véritable sens du bien commun dans les écosystèmes du et des vivants, où le refus de cette évidence serait une contre-mesure en édicton intrinsèquement frappée au sceau d'un refus en association, de libres pensées, d'athéisme en inter-connectivité des sons & teintes de la "gnose"... Après avoir compris qu'il était mortel, le "mammifère humanoïde" théorisa les pires politiques-socio-culturelles, créa les plus néfastes religiosités-templières, thésaurisa les plus viles règles de l'échange commercial au détriment des

lois du Monde Naturel, vendit les plus inutiles images des ‘‘dieux du stade’’ à la plèbe béate, l’opprobre y trouva, momentanément, son compte.

Mais l’histoire ne s’arrêta pas là...

La construction de sa propre prison n’était point terminée... Il starifia les néo-gloires scientifiques, acta les thèses les plus grossières, après avoir inventé la plus grande force de dissuasion contre sa propre connerie, la ‘‘Bombe Humaine’’ se crût devenue maître de l’ordre mondiale. Et le jour où les technologies auront dépassées les capacités intellectuelles de la ‘‘machine humaine’’ ; alors apparaîtra une génération de parfaits imbéciles déculturés(es) aux germes de la paranoïa fétichiste... Dans un maelstrom en déni de considération philosophico-ontologique du VIVANT... ; et constituera la plus grande institution en grande consommatrice des énergies de la TERRE... En déconstruction anti-créatrice...

LES DEMONS, COMME LES MERVEILLES, SE SONT BIEN TENUS...

Le temps ne s’impose pas en ennemi intérieur, mais il est une composition particulière par l’énergie extérieure des choses de la vie... La recherche du bien-être donne une plaisante excitation, plus grande que l’acquisition du superflu. L’homme est une création du désir, non pas une création du stockage. Le bonheur, n’est pas un idéal de la raison, c’est un idéal de l’imagination, par la vision de la totalité des satisfactions possibles... Où le murmure entre les sciences et les arts ne saurait, en aucun cas, être une contrainte à l’étude des pensées d’autres temps, analyse et compréhension d’autres savoirs, connaissances et cultures.

Ce que j’aime dans la solitude, c’est l’absence. L’absence de jugements, l’absence de moralistes, l’absence des radicalismes. Laissons la morale aux moralistes, la sainteté aux morts, l’échec au surcroît de prétention, l’égocentrisme au manque d’attentions, et les bons mots à celles et ceux qui écrivent sur les murs des confidences mesurées...

Rappelons la belle formule d’Alain : ‘‘ *la morale consiste à se savoir esprit et, à ce titre, obligé*’’

Fragile, à tenir éloignée de ses démons et de sa – propre – prédation, tendue vers son contraire qui est cette bête en l’homme, et inhumaine dans cette humanité, entre meutes de possédés(es) et clans de possédants(es)... Une générosité débordante, exsangue de bon sens associatif, ne parviendra jamais à pallier le manque criard de lucidité et l’infantilisation en défaut de réalisme ; comme le déni de solidarité éthique et le collectivisme impotent ne sauraient qu’engendrer ce pourquoi le corporatisme en veulerie séditieuse omnipotente mènera invariablement à la Fracture Culture-Communautaire Intransigeante.

Ce que j’apprécie, aujourd’hui, avec la solitude : c’est sa discrétion, sa présence subtile. Certes, elle ne claironne pas sur tous les toits ses agréments, ne se plaint pas de ne plus pouvoir danser ; tant sur planches d’orgueil que d’avec les hauts de chaînes, mais, aux bouts du compte, elle est comme la liberté ; temps que nous sommes ‘‘vivants’’ ; nous avons toujours le choix de quitter l’une et l’autre... ; pour d’autres aventures.

Le vrai n'a pas la notion du bien ou du mal, et pourtant il est nécessaire au rapport de vérité entre les individus. Il est le point de départ de cette vérité, et la confiance en est le point d'arrivée.

Essayez de vivre avec moins de 500€ mensuel pendant huit ans..., et vous comprendrez, peut-être que sans minimum vital, digne d'une existence honorable, les horizons en liberté n'ont plus aucun sens existentiel, hormis, peut-être, l'un des moins hagards en celui de résister à la colère, par l'écriture, envers un système individualiste, chaotique et délétère... Voire pire.

LE JOURNAL D'UN CHÔMEUR SENIOR AU RSA DEPUIS FEVRIER 2013

<http://mickael-montest.e-monsite.com/>

CE QUE MA MEMOIRE ME REFUSAIT

Le seul propos des GOUVERNANCES, depuis 1948, avec élans de "renouveau" en 1968, 1974, 1984, puis 1995, 2005, 2007, 2014 et 2017 est d'envisager les CHOSES du seul POINT de VUE COMMERCIAL & PROFITS INTRINSEQUES MAXIMUMS. En 1933 déjà, l'économiste anglais Maynard Keynes (1883-1946) dénonçait dans « National Self-Sufficiency », une allocution prononcée à Dublin, notre incapacité à traiter les problèmes de société cruciaux auxquels nous sommes confrontés autrement que dans une perspective du « COMBIEN CELA RAPPORTE » - « Le XIXème siècle a promu jusqu'à la caricature le critère que l'on appellera, pour faire bref, les "résultats financiers", comme test permettant de déterminer si une politique doit être recommandée et entreprise dans le cadre d'une initiative d'ordre privé ou public. Le destin personnel s'est transformé en une parodie du cauchemar d'un comptable.

»» Un écosystème pour la protection de la liberté artistique s'articulant à l'échelle internationale, régionale et nationale se développe progressivement dans toutes les régions. Cela va de pair avec une meilleure réactivité et des capacités de suivi accrues, ainsi qu'avec la mise en place de bonnes pratiques en matière de législation et de jurisprudence. »» Les progrès dans l'élaboration ou l'actualisation des lois sur la condition de l'artiste sont encore lents. Les évolutions positives incluent la protection des artistes dans certains sous-secteurs culturels et des mesures spécifiques concernant la fiscalité, les prestations sociales et les pensions de retraite. »» Les inégalités entre les sexes persistent dans l'ensemble du secteur. Elles se reflètent dans les conditions de travail des femmes artistes et des professionnelles de la culture, qui les exposent particulièrement à la précarité et à l'insécurité. »» Les artistes et les travailleurs culturels s'appuient de plus en plus sur Internet et les réseaux sociaux pour faire connaître leur travail et atteindre de nouveaux publics, ce qui soulève des défis nouveaux s'agissant de leur juste rémunération et de leur sécurité en ligne, défis qu'il faut également relever afin de protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles. »» Un nombre croissant de programmes de réinstallation ou d'abris temporaires pour les artistes en danger sont mis en œuvre par les gouvernements, les universités, les organisations de la société civile et les institutions culturelles. »» Les artistes jouent un rôle de plus en plus reconnu dans la promotion et la défense des droits de l'homme, et la notion de défenseurs des droits culturels prend de l'importance au sein du système des Nations Unies et parmi les acteurs de la société civile.

Liberté et Créativité – 2005

Même si nous sommes en accord avec le savant italien en ce qui concerne la nature inachevée du capitalisme, nous ne pensons pas que le manque de formation soit uniquement imputable à la logique capitaliste. S'il en était ainsi – si les pères et Werner n'étaient pas formés – ils ne pourraient même pas transmettre et louer le modèle formatif du commerce, lequel modèle est, au contraire, bien consolidé. Mais la problématique devient de plus en plus compliquée. C'est pourquoi il faut se poser les questions suivantes : pour quelle raison la consolidation formative des pères, si étant réelle, n'implique-t-elle pas celle des fils ? Et pourquoi Werner fait-il l'éloge du commerce s'il n'appartient pas au monde des pères ? Pour répondre aux questions, nous devons, avant tout, analyser la fonction narrative de ce dernier personnage. Comme nous l'avons constaté ci-dessus, Werner est, selon Moretti, l'alter ego de Wilhelm.

Et cela pour la raison suivante: "Le héros de l'Education ne sera pas Werner, mais Wilhelm. Dans le plus classique Des romans éducatifs [...] le processus de formation-socialisation est ostensiblement placé en dehors du travail. Ce n'est pas, seulement, en travaillant que vous vous améliorez et devenez meilleur."

De cet extrait, nous déduisons, donc, que Werner, puisque représentant la logique augmentative du capitalisme, ne peut pas, en même temps, incarner l'authentique formation. Celle-ci sera, en fait, une prérogative de Wilhelm. Mais avant de continuer notre analyse concernant la formation de ce dernier – dont nous nous occuperons plus loin –, il faut considérer, de manière détaillée, celle de Werner, ce qui nous renvoie à la question de sa fonction narrative. D'après Moretti, la susdite consiste à marquer, donc, le décalage infranchissable entre la formation, qui nécessite d'un achèvement, et la logique capitaliste où il n'y aurait aucun accomplissement formatif. Cependant, notre thèse diffère pour la raison suivante: le conflit principal ne se situe pas entre l'achèvement et l'inachèvement, mais, au contraire, entre la formation et le capitalisme. C'est pourquoi nous pensons que l'inachèvement de la formation ne démontre pas la non-compatibilité du capitalisme au processus d'apprentissage ; il démontre, en revanche, que le lien entre la formation et le capitaliste est réel, et que c'est ce même lien qui engendre l'inachèvement. Autrement dit, l'inachèvement ne consiste pas en une déviation du processus formatif laquelle dériverait du choix du mauvais moyen (le commerce) ; au contraire, il consiste en la visée même de la formation. Mais revenons au sujet de la fonction narrative de Werner.

Tout d'abord, il faut, en fait, comprendre ce qui suit : pour quelle raison Werner, bien qu'appartenant à la génération des fils, semblerait formé, tandis que l'apprentissage de Wilhelm nous apparaît, jusqu'à maintenant, inaccompli par rapport à celui du premier. Moretti interprète cela de la manière suivante : la fonction narrative de Werner est essentielle pour expliquer le déséquilibre formatif entre les deux personnages : d'un côté la formation qui s'accomplit dans la Société de la Tour (Wilhelm), de l'autre côté l'anti-formation du capitalisme illimité (Werner). Le sujet de la fonction narrative de Werner, afin qu'il soit abordé correctement, doit, ainsi, être mis en corrélation avec la nature rhétorique des discours du personnage en question : Tu [Werner s'adresse à Wilhelm pour essayer de le convaincre des bénéfices du commerce] n'avais, à cette époque, pas la moindre notion du commerce, car, vois-tu, où trouverait-on un esprit qui fût, qui dût être plus ouvert que celui d'un véritable commerçant? Quelle sûreté de coup d'œil nous acquérons dans cette ordonnance qui préside à la conduite de nos affaires !

C'est elle qui nous permet de saisir l'ensemble, à n'importe quel moment, sans que nous ayons à nous embarrasser du détail. Que d'avantages le commerçant ne retire-t-il pas de la comptabilité en partie double ?

C'est là une des plus belles inventions de l'esprit humain [...]

Dès que tu auras vu ce que c'est qu'une grande activité commerciale, tu y seras définitivement acquis ; et quand tu reviendras, tu te rangeras vite du côté de ceux qui, par des expéditions et des transactions de toute espèce, savent attirer à eux une partie de cette aisance et cet argent qui accomplissent dans le monde leur circuit nécessaire. De cet extrait, nous déduisons que Werner exalte le commerce pour deux raisons fondamentales : sa fonction formative-achevante (dès que tu auras vu ce que c'est qu'une grande activité commerciale, tu seras définitivement conquis) et sa valeur universelle (c'est là une des plus belles inventions de l'esprit humain). L'homme, à travers les moyens du libre marché, réalise, donc, un des plus haut-degré de l'esprit humain.

Et c'est justement grâce à l'envergure universelle du commerce que la formation devient définitive. Mais seulement quelques lignes avant, Werner affirme ce qui suit : « il est déjà bien difficile à un seul homme de devenir sage et riche, et c'est presque toujours aux dépenses des autres ». Le conflit entre le capitalisme et la formation relève, en effet, paradoxalement, la crise, ou bien l'exclusion, du conflit lui-même. Autrement dit, le conflit sémantique entre le premier et la seconde (l'opposition entre l'inachèvement-du-risque et l'achèvement-sûreté) masque, à vrai dire, leur unité dans le processus de production de l'apprentissage, c'est-à-dire que la susdite unité pose les conditions pour que celui-ci ne s'oppose pas contre les agents formants. *Les années d'apprentissage – Wilhelm : Meister de Goethe*

Au plan épistémologique, le sociologisme issu de certaines formes périmées du Marxisme – Léniniste, du communisme d'antan, puis du capitalisme "débridé", et de l'ordo-libéralisme subjugué par principe de subsidiarité, (une utopie hors formes de népotisme), a perdu les moyens théoriques de leurs servir de langage commun ; elles sont confrontées à des tentatives de réductions provenant des neurosciences et de sciences cognitives. Quant à l'objet des sciences sociales, on ne fait qu'accumuler des connaissances sans précédent sur la diversité des langues et des sociétés humaines, avec un effort sans précédent lui aussi, en tant qu'inventaire et conservation du patrimoine culturel à l'échelon mondial, alors que son véritable degré appelle à présent une réflexion théorique afin de penser la diversité de ce patrimoine, dans le temps comme dans l'espace. Nous sommes confrontés au défi de mettre en valeur la diversité culturelle d'aujourd'hui, pour éviter qu'elle ne se réduise à la portion congrue de sa propre incompréhension aseptisée ; voire irrationnelle ou psychotique. Cela n'exige pas d'opposer un relativisme frileux à un universalisme dogmatique ; mais loin des réductions biologiques, anthropologiques, ethnologiques ou sociologiques qui ont tentées depuis l'avènement de l'ère industriel, après la Renaissance et le temps des Lumières, d'en déterminer uniquement les lois et règles sur les états successifs des fonctionnements des biosystèmes et écosystèmes, en faisant trop souvent abstraction ou déni des liens communautaires et culturels des échangistes en, et entre ces différents systèmes à réseaux "vivants"...

Pour une sémantique des textes : François Rastier – C.N.R.S.

« La valeur n'attend point le nombre des années » Le Cid

Si la jeunesse peut être un atout dans l'aventure sociale- économique l'expérience est également un facteur de réussite.

Aurais-je compté sur les commisérations de la République comme s'est fendu l'Empire des procrastinations envers une Démocratie-Républicaine en déliquescence que je ne supposerai jamais qu'elle y russisât à démontrer quelque autre position en contre-mesure de celle d'hier, comme à définir quelques autres m'ayant permis de passer au travers les rets d'un filet maillé aux gros poissons d'argent fourbis à des marinières en luxe des équipages. Éclat des toilettes et des bijoux, chapeaux soulevés, saluts militaires : toute une société paradait ainsi pendant deux ou trois heures pour se montrer, tout dans un rituel processionnaire.

Hurlément des mots sur la pierre lisse des mémoires tremblantes, j'y revisitais, avec délectation, les déterminants allégés des poids de l'usure afin qu'il n'y reste que les souvenirs des chemins de cailloux flirtant aux abords des buissons, après avoir cheminé sur les trottoirs longs des grandes avenues de la cité, à cheval sur deux fleuves, dont les souvenirs resteront dans les méandres de ma mémoire, comme au cœur de mes émois. J'y admettrai, bien, quelques ressorts lexicographiques, entre justes causes et bonnes raisons, pour que l'esprit vif des poètes puisse, encore, s'afficher au lustre du temps des Lumières, et ainsi, à, parfois, y reconnaître leur Calliope.

Je ne puis m'étendre, plus-amont, d'avec mon domaine d'aptitudes, entre la glace et le feu, que des futures tables, par nos lois dictées par la veille, y adonnent les mots suffisants à la prise de mains, contre les veules séides.

AU VENT DES EMOIS – Michel Asti

Le biologiste François Jacob a utilisé, à propos de notre cerveau, une image admirable : ‘Le cerveau humain est comme une brouette sur laquelle aurait été greffé un moteur à réaction’.

Ce qui peut laisser penser, après analyse de cet excellent aphorisme, que la conscience arrive en majorité d'états, à faire un diagnostic objectif, uniquement après la bataille... Et encore pas toujours, lorsque l'égoïsme fait loi, et accords avec le pouvoir théocratique insidieux, la fonction matérialiste dominatrice et l'existentialisme théologique frelaté...

N'oubliez jamais cela : « Par tout ce que ‘l'homo-erectus’ sociologiquement et chronologiquement inculte refuse de circonscrire hors de ses propres intérêts cupides et narcissiques, il ne saurait exister aucune subtile intelligence suffisante pour réussir à vaincre son ignorance qu'il souhaite garder par déni – que je n'ai pas, comme autres amis(es) réseaux – des estimables facettes amendées à la curiosité physique, philosophique, épistémologique, sémiologique, philologique, ontologique, sociologique, accompagnée d'un soupçon de poésie et romantisme, et surtout à ne même plus faire une recherche sérieuse et objective, afin de connaître

la réalité qui se cache derrière le 'filoutage' des images et des sons dans l'espace de la médiation logo-médiatisante, défectuée par la sphère audio-visuelle culturellement sectaire prônant dans la cacophonie générale la division des meilleurs savoirs-être... Et soustraction des savoirs faire dont l'homme moderne en est assurément le servile benêt, des imprésarios et réalisateurs de la dramaturgie didactique échangiste, voire civilisationnelle...»

TISSER LE LIEN SOCIAL

"Quelle qu'ait pu être son importance dans l'œuvre des pères de la sociologie, l'idée que tout homme se trouve pris dans un réseau de liens, qui tout à la fois le retiennent et le soutiennent, le brident et le font tenir debout, n'est nullement l'apanage des sciences sociales. Des dieux lieurs de la mythologie à l'empire exercé par internet sur les individus « branchés », de l'image du tisserand employé par Platon pour penser la langue ou la Cité aux liens de l'amour ou du pouvoir mis en scène par le théâtre classique, du vinculum iuris du droit romain jusqu'à notre notion de réseau, la métaphore du lien semble s'imposer à tous ceux qui cherchent à représenter la vie en société.

Le lien social ne désigne pas un concept qu'il serait possible de référer à un domaine particulier du savoir, mais bien plutôt une image où les civilisations les plus diverses ont pu reconnaître un trait de la condition humaine."

L'auteur va tenir, à la fois, deux thèses : les droits de l'homme sont de nature dogmatique, mais ceci ne les disqualifie pas pour essayer de lier l'humanité tout entière. La solution de l'antinomie demande d'accepter leur appropriation par tous ceux qu'ils sont censés régir. La dogmatique des droits de l'homme, à condition d'abandonner tout « fondamentalisme » et de s'ouvrir à une rectification planétaire concertée, peut permettre de lier l'humanité tout entière. Trois fondamentalismes doivent être surmontés : le messianisme, le communautarisme et le scientisme. Le scientisme conduit à soumettre l'interprétation des droits de l'homme aux « vraies lois du comportement humain » qui nous seraient révélées par des sciences comme l'économie ou la biologie. Alain Supiot vise en particulier F. A. Hayek pour qui le comportement humain est fondé non sur la rationalité des acteurs, mais sur des routines, qui jouent le rôle des gènes en biologie. Chez lui l'histoire devient un processus de sélection des comportements les mieux adaptés à l'environnement que le droit ne doit pas entraver pour faciliter la sélection naturelle. Pour le scientisme, en général, la question normative relève du domaine des faits, et le droit doit, seulement, viser l'avènement de la normativité révélée par la science.

- Enfin une herméneutique des droits de l'homme ouverte à toutes les civilisations est possible, à condition d'accepter les apports de toutes les parties prenantes. L'auteur estime que la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples du 27 juin 1981 est un bon exemple d'une appropriation qui permet de « respecter le génie propre de chaque civilisation sans l'enfermer en elle-même ». Alain Supiot, à côté de nombreuses publications en droit social, poursuit une réflexion qui concerne le droit en tant que tel, comme en témoignent ses ouvrages : « Homo Juridicus » et « Tisser le lien social » ; et trois études présentées comme des essais de « technique juridique ».

Essai sur la fonction anthropologique du droit et Tisser le lien social – Alain Supiot

Au lieu d'utiliser leurs ressources techniques et matérielles désormais plus vastes pour construire une cité idéale, les hommes du XIX^{ème} siècle construisirent des taudis, et ils pensèrent que bâtir des taudis était la chose juste et recommandable, parce que les taudis, à l'aune de l'entreprise privée, 'CELA RAPPORTE', alors que la cité idéale aurait été, selon eux un acte fou d'extravagance, qui aurait, dans le vocabulaire imbécile du monde financier : '*une HYPOTHEQUE sur l'AVENIR*' » (Keynes [1933] 1982 : 241).

L'homme, par son égoïsme, trop peu clairvoyant pour ses propres intérêts, par son penchant à jouir de tout ce qui est à sa disposition, en un mot, par son insouciance pour l'avenir et pour ses semblables, semble travailler à l'anéantissement de ses moyens de conservation et à la destruction même de sa propre espèce. En détruisant partout les grands végétaux qui protégeaient le sol, pour des objets qui satisfont son avidité du moment, il amène rapidement à la stérilité du sol qu'il occupe, donne lieu au tarissement des sources, en écarte les animaux qui y trouvaient leur subsistance ; et fait que de grandes parties du globe, autrefois très fertiles et peuplées à tous égards, sont maintenant nues, stériles, inhabitables et désertes. En négligeant toujours les conseils de l'expérience pour s'abandonner à ses passions, il est perpétuellement en guerre avec ses semblables, les détruit de toutes parts et sous tous prétextes ; en sorte qu'on voit ses populations, autrefois forts grandes, s'appauvrir de plus en plus. On dirait qu'il est destiné à s'exterminer lui-même après avoir rendu le globe inhabitable.

Lamark : Système analytique des connaissances positives de l'homme – 1820

Chaque génération aurait des raisons pertinentes de vénérer au plus haut point celle qui la précède ; mais il n'appartient pas à l'économie de la vie que ces raisons pénètrent dans la conscience d'individus isolés de la génération montante, et encore moins dans celle-ci prise en son ensemble.

Goethe

COMME DES HYPOTHESES

Le monde va de mal en pire en ce sens qu'il en fut, en est et en sera d'une inopportune pensée de ce qui fit d'une insolvabilité affectée aux croyances à ne point y pouvoir accéder de l'éloquence de ce qu'il n'en puisse s'émouvoir et n'en peut exécuter de ce misérabilisme à ne gager croire qu'il ne fut sans peut-être être d'une substance qui ne saurait être d'une représentation à s'appuyer sur des syllogismes qui s'accommoderaient des fins que des paralogismes à croire que toute fin ne précéderait aucun début afférant à une volonté de partager tant de l'esprit que du corps qu'ils eussent existé d'avant pour ne parfaire d'une observation de genre précédent une supposition sans préceptes partagés d'une simple vertu pratique se suffisant à elle-même en soit d'une pléthore en principe qui ne se subsisterait à aucune autre morale que celle d'un partage de ce qui ne peut être d'une fin derrière laquelle réside la volonté d'une puissance dépositaire d'un épisode de mots différents se trouvant certains dans ce qu'on en fit d'une génération en ses services ne postulant que des tourments dont les mystères de celle d'avant par une doxa de ce qui ne fut qu'un pouvoir de régence sorti d'une nature divine de l'une sur l'autre sans autre évidence que celle de pouvoir s'enorgueillir de tout objet n'ayant autre sujet que celui d'une parure différenciée de la nature même de la vie.

CA SUFFIT

« Et vous croyez, fermement, que la pensée libre n'est 'rien', d'autres ; que celle d'entasser des imbécilités, temps de l'une sur l'autre que tant de réciprocités » - « Que les réflexions sociales-économiques dissidentes en retrait d'experts d'avec positions conformistes et refus d'engoncement d'avec clans tordus à l'individualisme ne seraient rien de plus qu'idées saugrenues ?...»

Ce raccourci, me semblerait, en quelques cas, doté de trop peu de rayonnement quant aux femmes et hommes prêts, en permanence, à affronter l'individualisme de circonstances comme les compléments affichés aux circonstances faites de distinctions en obédiences trop penchées vers la connivence en croyances de celui ou celle qui ne peut s'écarter de la servitude étalée en réserves de crânerie plaquée à l'orgueil de l'ignorance constitutive à l'édiction de ces mots sans attentions, tant de l'étonnement envers le malheur que des amicalités sincères, en items d'amoureuses strophes.

Tant de plaintes que des temps d'incompréhension ne suffiront à une possible unité.

Comment penser celles et ceux qui poussent au loin cet égocentrisme en délégations du déni d'observance quant aux 'choses de la vie', autres que celle servie aux avenues déjà battues par le népotisme des 'villes mondes'... ? Quelle vision apportée dans les rets de leurs pastiches chaotiques, inabouties ? N'est-ce pas là quelque miroir sur les dissidences à peu de connaissances économiques, sociales et financières ?

La décence ne serait-elle pas celle affiliée à une forme de réalité quant à la différence entre la création et le transfert de richesses ? Surtout lorsque certaines entreprises et sociétés faisant souvent du transfert se pensent les premières victimes de la situation sanitaire (vous souvenez-vous de certaines corporations professionnelles, 'apparues' comme indispensables, en début de crise Covid-19 ?), ainsi qu'autres petites entreprises et leurs salariés(es) se trouvant dans des situations non moins similaires, qui plus est plus à même d'être dans cette partie de création de richesses à en être destituées par l'individualisme de gestion usurière rentable ; uniquement du point de vue comptable... ; dans ce Cloud politico-social-économique, du XXIème siècle, en pleine transformation – construction-déconstruction ?...

Bien que les transferts de richesse se doivent d'exister dans la dimension commerciale de tout système social-économique, la création de richesse s'exerce par la transformation des matières premières, pour l'essentiel nourricier, venues des agriculteurs et éleveurs, afin d'en faire quelques METS... ; etcétera... et de par tous ces savoirs faire, connaissances et pratiques, acquises... ; pouvoir, peut-être, ainsi, entrevoir quelques bons goûts dans une bienséance de bienveillances... ; tant du matériel que de l'immatériel comme des biens et des services marchands.

Mais, j'observe, encore, ici, que l'inégalité, le bien, l'union, la mort, le désordre, le vide, le repos..., etc..., sont des mots qui, n'étant pas intrinsèquement négatifs, ne disent, souvent, que le moins de l'égalité, de l'union, de la vie, du bien, du plein, du mouvement comme de l'action de ces 'choses de la vie' envers un véritable lien humaniste.

Automne 2014

Ce n'était pas dans mon tempérament principal d'émettre quelques velléités envers certaines instances publiques de gestion administrative et économique, ou autres de mes congénères dotés de la pensée cognitive, mais j'avoue qu'à cette époque de changement, j'étais quelque peu "remonté" envers certains d'entre eux, dopés à l'esprit sociologiquement décoloré!

J'avais perdu ce travail essentiel à faire vivre décemment mon "corps" dans sa zone de confort social économique, afin de lui procurer l'énergie suffisante et nécessaire à une vie digne et honorable, accompagnée des utilités indispensables à retrouver quelques rémunérations, en complément à cette activité d'écriture véritablement commencée début 2013, lorsque légèrement avant la perte de mon travail, cet état m'eut permis d'entrevoir les potentiels bénéfiques du temps devenu, après avoir passé plusieurs décennies à essayer de le vaincre, plus respectueux des limitations de vitesse du mien.

Depuis le mois de janvier de l'année 2013, je m'étais inscrit comme demandeur d'emploi auprès du "Pôle des Astres", qui avait me semblait-il pour fonction première d'en retrouver un pour ses adhérents, avec pour la mienne, le souhait évident de retrouver une activité rémunératrice dans mon domaine professionnel. Après avoir égrené les premières années de ma vie à essayer d'appliquer les règles et théories éducatives destinées à toutes et tous dans le système socio-économico-culturel démocratique, puis avoir exercé mon métier pendant un peu plus de 36 ans, je souhaitais me sortir de ce statut de chômeur bénéficiant uniquement du RSA, asservi à quelques avantages sociaux, où avant cet état d'assistantat économique, j'étais encore un professionnel du bâtiment avec pour spécialisation celle propre aux énergies, dont maintenant la principale était d'éditer mes compétences et mon cursus par cette suite chronologique nécessaire à l'établissement de mon profil, pour les professionnels du recrutement et les ressources humaines.

A savoir pour moi :

- Naissance le 21 mars 1959 à Bobo-Dioulasso au Burkina Faso. Au bout de ces trois années, nous revenions en France, ma mère, mon frère et moi, alors que notre père nous rejoignait tous les ans pour deux mois, lors des vacances estivales. Nous avons vécu de cette façon tous les trois jusqu'à l'été 1968. Cette année-là nous allions nous rapprocher de notre père. Notre lieu de destination était Pointe-Noire au Congo...

Été 1971, retour en France.

- Education scolaire jusqu'en seconde technologique.
- Entrée dans le monde du travail en 1975 (confiserie - chocolaterie). Et oui, cela ne correspondait pas à mon apprentissage scolaire, mais je souhaitais travailler rapidement à cette époque.
- 1979, armée dans les transmissions pendant un an, mariage, et premier enfant en 1980
- Apprentissage du métier de plombier - chauffagiste en CFPA, puis 2 ans d'intérim dans ce secteur d'activité.

- 1982, embauche dans une société exerçant dans ce domaine plus celui du froid et de la climatisation. Exercice du métier de plombier - chauffagiste, plus cours du soir pendant deux ans afin d'apprendre théorie et pratique de celui de frigoriste-climaticien.
- Fin 1984, changement de société afin de faire évoluer ma carrière, deuxième enfant.
- Été 1986, accès à un poste de technicien SAV en froid climatisation, troisième fille.
Ce sera la dernière. (Je les adore)

A partir de 1986, j'exerce différents postes dans le secteur de l'énergie en tant que technicien SAV, puis metteur au point d'installations, jusqu'en 1992. Je crée mon entreprise cette année-là, mais malheureusement ne possédant pas de réseaux commerciaux suffisamment denses, ainsi que des capitaux propres trop faibles et pourtant nécessaires à la création d'une entreprise, cela n'a pas été couronné du succès que j'escomptais. Mais cette période m'a permis d'analyser et comprendre certains éléments constitutifs et nécessaires à la gestion d'une société. Quoiqu'il en soit après être retourné en 1997 dans le secteur salarial en y exerçant diverses fonctions telles que, chargé d'affaires, responsable d'agence, responsable technique, j'ai continué ma carrière professionnelle en tant qu'employé jusqu'au printemps 2005. Après une association ratée, et certains travers de la vie, j'ai intégré en 2008 une période sabbatique. Puis afin d'essayer de palier à cette situation assez difficile financièrement, j'ai exercé mon activité dans le cadre d'un statut d'autoentrepreneur à partir de 2009, jusqu'en 2012.

Enfin, pour des raisons d'ordre privées, mais pouvant être divulguées en d'autres circonstances, je suis venu m'installer à Montréal (42), et, je recherche depuis plus de sept années un emploi dans le secteur d'activité de la construction, la gestion technique d'opérations ou le développement et le suivi d'affaires dans le secteur énergétique de l'habitat et notamment en celles d'installations de systèmes de chauffage, climatisation, frigorifiques, ventilation, plomberie, électricité, ainsi que toute la synergie nécessaire à leurs mises en œuvre, techniques d'entretien et de dépannage avec comme spécifié par mon cursus professionnel, une expérience de 34 années, me permettant de prétendre à l'exercice d'un poste de chargé d'affaire, conducteur de travaux, responsable d'agence, ou technico-commercial. Sans bien sûr pour le moment, avoir obtenu une quelconque réponse positive, m'autorisant rémunération honorable et décente...

Je suis peut-être trop vieux ?

Mes compétences professionnelles et personnelles sont-elles mal vues... ???

Considérées comme instabilités ?

Ou alors cela tient-il à des causes que j'ignore, et peut-être assujetties à un système socio-politico-économique quelque peu hermétique à certains sujets pragmatiquement trop qualifiés, mais dénués de diplômes validant "hautes" études ou peut-être exagérément ouvert à concept pluridisciplinaire permettant, en les imaginations tordues de la nébuleuse des ressources humaines de croire que les cadres et petits chefs n'auraient qu'une faible emprise envers ce type d'individus éclectique, et de par les illogismes intellectuels et suppositions vénères des politiques sociales-économiques pouvoir, sans analyse individuelle, prétendre que ces gens sortant du "cursus standardisé" seraient obligatoirement ingérables ou alors de par les manichéismes corporatistes obsessionnels, ont-ils peur des confrontations quant aux véritables professionnels du monde de l'emploi et du travail...

En conséquence, pour finir ma présentation, en parallèle à cette recherche d'un emploi rémunéré, j'exerce une autre activité, qu'il m'était difficile de pratiquer avant, par manque de temps, à savoir l'écriture. Aujourd'hui j'ai écrit trois manuscrits, dont pour chacun d'entre eux, j'ai eu joie à constater des propositions de publications positives, mais malheureusement, je n'ai réussi à trouver les "accords" nécessaires et utiles à la diffusion de mes écrits avec un éditeur, notamment mon impossibilité à abonder à la participation financière demandée par les maisons d'édition "classiques" (*Variant de 1500 à 6000 € suivant les contrats de publication et le type de manuscrit*). J'ai travaillé deux ans avec une maison d'édition dite "alternative" m'ayant répondu favorablement, en août 2013, pour mon premier manuscrit, et avec laquelle je pensais qu'il m'aurait été possible d'envisager un juste partenariat utile à la diffusion de mes écrits, notamment par le fait que cet éditeur ne demandait pas de participation financière, hormis celle nécessaire aux corrections dont je n'avais autres utilités que de réussir à les faire moi-même. Au bout de deux ans, nous allions rompre notre collaboration, pour des causes évoquées dans : "***Le journal du sot inconnu dans le milieu éditorial***". Ce qui me permettra de recouvrer l'intégralité de mes droits intellectuels, pour mon premier manuscrit : "***La clé du temps des murmures***".

Cela m'avait paru souhaitable, au regard de leur manque de considération envers l'auteur inconnu déjà partiellement entrevu dans leur contrat de publication, charte d'éditeur et une certaine forme de refus du format du futur livre déterminé par leur logique éditoriale, et auquel je ne souhaitais adhérer, le trouvant trop petit. Avec un prix de vente prohibitif, inadapté au juste montant de ce manuscrit car 76 € pour 425 pages, cela me semble totalement impropre à engendrer quelques ventes pour un premier livre, écrit par un apprenti écrivain et concepteur néophyte ; bien que paradoxalement cet éditeur alternatif permet l'accès à diffusion d'écrits d'auteurs(es) inconnus(es) pour un montant proche de la gratuité... Ont-ils pour des raisons, que j'ignore, pas voulu aller au bout du processus de publication ? Ou alors ont-ils voulu par ce prix prohibitif, donner contraintes supplémentaires à diffusion de mes écrits, notifications, statuts et expressions ?... Bon, il est vrai ; ce n'est pas un milieu facile que celui de la publication éditoriale "médiatisée", surtout pour un auteur inconnu de 54 ans, apolitique et agnostique, en désaccord avec certains protectionnismes fermés à l'addition des meilleures attitudes et justes aptitudes, comme par ailleurs nombre de sociétés "corporatistes" présentes dans beaucoup de secteurs géo-économico-sociaux, où le milieu éditorial en fait aussi partie, et souvent affilié à quelques viles philosophies élitistes.

Je n'avais évidemment pas en ce début d'exercice d'écriture, toutes les connaissances et compétences nécessaires à en réaliser une composition suffisamment cohérente pour en imaginer la possibilité qu'elle puisse devenir un livre proche du désir subtil de la lecture. Mais au lieu d'évoquer des stratégies impropres à la diffusion d'un "objet" non abouti, j'aurais préféré qu'il me soit signifié que mon manuscrit l'était aussi... Outre la ferveur envers l'activité textuelle m'autorisant encore à écrire aujourd'hui, surtout en étant un inconnu dans la sphère livresque, je me dis que c'est en forgeant que l'on devient forgeron, avec pour fondement principal donnant pour l'instant, impossibilité à édition et diffusion de mes manuscrits, celle de ne toujours pas avoir les finances nécessaires et indispensables à souscrire à un contrat de publication, auprès des professionnels reconnaissables dans la jungle de l'édition traditionnelle ou alternative... ; sérieux et compétents, mettant un œuvre une certaine forme de véritable et sincère partenariat avec l'auteur(e) non médiatisé(e)...

Janvier 2021 : 96 mois au statut de "RSAyste"... Super expérience... ? Vivement la retraite

- Lorsque "l'Homme" aura assimilé qu'il est une infinitésimale partie du TOUT que nous appelons UNIVERS.
 - Qu'il aura entrevu que son **existence** personnelle représente moins **d'une seconde à l'échelle de l'univers connu...**
 - Qu'il est un **mammifère-humanoïde** communicant et social, et ne peut qu'en rare cas vivre seul.
 - Que son langage appris, su et compris est le lien premier dans ses "dimensions" échangistes multidisciplinaires, nommées dans l'ensemble de ses réseaux ... : Espace **Touchable** et dimensions **Sensiblement Touchantes...**
 - Que les lois de la procréation sont les liens utiles et nécessaires à la survie de son **genre...**
 - Que le maintien d'un équilibre existentiel dans ses zones de confort terrestres est le **bien essentiel** autorisant les accords entre le "VIVANT" et son référentiel "TERRE".
- Et qu'enfin dans la totalité de son **écosystème** biophysique, majorité comprenne que la somme de tous les **savoirs** et **connaissances** ne fait pas la totalité de cet ensemble (E), à cause du phénomène holistique, partiellement assimilable... ; alors **l'évolution** du genre "humain" pourra prendre une direction nouvelle après celle de l'ère industrielle, du productivisme béat et du culte de l'information "buzzique" ; déconnectés des bons savoirs faire et utiles savoirs être...
- Tout est question de point de vue, de degré et de perspective... D'anthropocentrisme ... ; d'égo-centrisme ? De corporatismes iniques ? De symbolisme ? **Ou alors de paradoxe entre le corps et l'esprit** ? D'accaparement inconditionnel ? Ou encore un défi obscur entre possédants(es) et possédé(es)... ? Entre ces deux "dimensions" que sont : la **Liberté** et ... ; **l'Attachement...**
- N'aurait-il pas mieux valu ; en considérer le **sens** avant la fin ?

Michel Asti est âgé de 62 ans. Après ces huit années de chômeur sénior de longue durée au statut du RSA, à l'aube de sa retraite, les **Editions du LYS BLEU** lui proposent, en février 2021, à la lecture de son manuscrit, de l'éditer. **Il paraît en mai 2021.** Après avoir exercé ses activités, pendant 36 ans, dans le domaine des énergies affilié aux secteurs du bâtiment et de l'industrie, puis n'avoit réussi à réintégrer une entreprise en phase avec ses anciennes compétences, la préparation d'un second manuscrit "**AU DELA DES QUARANTE MALENCONTREUSES**", commencé en 2014, dans la catégorie essai est en cours de finition, et devrait paraître courant de l'année 2022. *Les croyances et les vies, comme les espoirs et... Les mésaventures passent sous la meule du temps »... Être attentif à tout c'est être à l'écoute de la vie. D'observation et de compréhension nous avons d'histoires que les plis de liaison.*



QU'EST-CE QU'UN HUMANISTE AU XXI^{ème} SIECLE

Homo sapiens : Débutant avec le fait que l'humanité est un produit ouvert issu d'un processus continu millénaire, l'humaniste contemporain doit garder à l'esprit que l'épanouissement de l'humanité est une révolution permanente puisqu'elle ne saurait se fixer. Effectivement, en l'absence de dieu et de nature humaine, le logos pousse à considérer comme suspect tous fondements transcendants. C'est alors que l'*Homo sapiens* peut consciemment chercher à se défaire de l'hétéronomie, l'éthos externe, pour viser son autonomie, l'éthos immanent. La question fondamentale est alors de savoir qu'est-ce qui peut engendrer un tel retournement, c'est-à-dire enclencher un mouvement vers l'émancipation. Cela fait suite à l'interrogation déjà formulée par Étienne de La Boétie et reprise par Baruch Spinoza, pourquoi l'*Homo sapiens* combat-il pour sa servitude comme s'il s'agissait de sa liberté ? À la lumière des critiques et des avancés offerte par ses prédécesseurs, Sloterdijk réactualise les thèmes humanistes et formule une anthropologie cinétique qu'il nomme "analytique du venir-au-monde". À l'aide d'un vocabulaire innovant et provocant, il décrit l'anthropogenèse en termes de mouvement en proposant le concept de sphère pour faire suite à la clairière heideggérienne. Cette sphère, lieu de l'anthropogenèse, est créée et maintenue par l'ensemble des techniques d'autoformation, les anthropotechniques, et qui, au sens propre, forme ce que l'on nomme culture. Puis, suivant le constat d'échec de Sloterdijk face au détournement de l'attention de la production de l'humain pour plutôt s'attarder à son utilisation, nous expliquons qu'est-ce que l'humanisme au XXI^e siècle.

Réfléchir à propos de l'humanité c'est inévitablement s'attarder à l'être humain. Terme de grandeur, l'humanité se réfère à l'ensemble que les êtres humains constituent, mais aussi au caractère humain de chacun de ces êtres. Déjà à l'antiquité, les Grecs se considéraient comme plus humains que les barbares; ceux-ci n'étant pas complètement humains puisqu'il ne parlait pas le grec. Ainsi, « puisque son apprentissage de la langue est inachevé, lui non plus ne saurait être tout à fait parachevé : c'est un homme mal fini, imparfait, inculte. » Mais ce qui est primordial ici, c'est que le barbare peut devenir Grec. Il peut apprendre leur langue, leur culture, bref, leurs éthos. Il lui est possible de parachever son être et ainsi de développer son humanité. Toutefois, après avoir tenu son humanité presque pour acquise, et même en avoir fait son orgueil, l'Occident, face aux atrocités du XX^e siècle, se mit à en douter sérieusement. Devant ses succès et ses échecs, comment envisager l'humanité aujourd'hui ? De l'animal vers l'humain. Cette conception sera renversée par l'approche dite de la nature humaine. Pour Jean-Jacques Rousseau, nous naissons humains, mais la société fait de nous des animaux; l'éthos animalise. De l'humain vers l'animal. C'est dans cette optique qu'il commence "Du contrat social" en affirmant que « L'homme est né libre, et partout il est dans les fers. » Il s'agira alors de libérer l'humain, de le rendre indépendant et autonome. Ces termes deviendront centraux pour l'anthropologie philosophique avec Rousseau et particulièrement avec Emmanuel Kant et Karl Marx. **Sloterdijk, l'humaniste du XXI^{ème} siècle**

Personne n'écrit pour s'assurer la célébrité qui est quelque chose de transitoire, autrement dit une illusion d'immortalité. Avant tout, nous écrivons pour satisfaire quelque chose à l'intérieur de nous-mêmes, non pour les autres. Évidemment, si ces autres approuvent notre effort, cela contribue à augmenter notre satisfaction intérieure, malgré tout c'est surtout pour obéir à une compulsion interne que nous écrivons. **Freud**



L'ECRITURE EST LE
MEILLEUR MOYEN
DE S'EXPRIMER
SANS ÊTRE
DERANGE
J. RENARD